

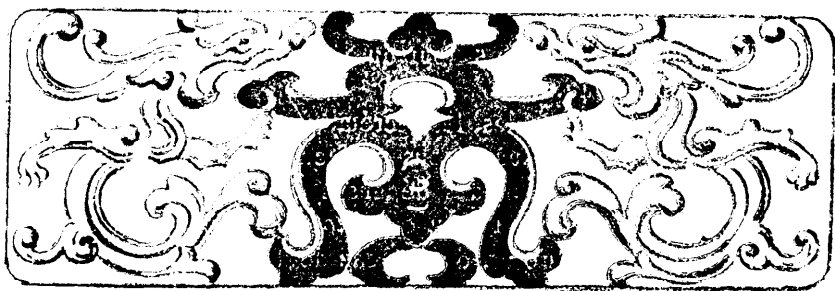
Année N°2

Avril Juin 1918



BULLETIN DES

AMIS DU VIEUX HUÉ



LES FRANÇAIS AU SERVICE DE GIA-LONG

II. – LE TOMBEAU DE DE FORÇANT (1)

Par L. CADIÈRE.

des Missions Etrangères de Paris.

Un de nos collègues s'est déjà occupé du tombeau d'un des officiers français au service de Gia-Long, qui est situé sur la rive droite du canal de Phú-Cam, dans le hameau de Phú-Tú (2). Ses conclusions étaient : que ce monument était, à n'en pas douter, le tombeau d'un des Européens au service de Gia-Long ; que, certainement, ce n'était pas le tombeau de Vannier, bien qu'en 1898 on y ait élevé une stèle portant ce nom ; que c'était probablement le tombeau de de Forçant.

Je me propose, dans cette étude, de donner un document qui prouve d'une façon certaine cette dernière supposition, et de décrire le tombeau tel qu'il est aujourd'hui.

Le jardin où est situé ce tombeau est, à l'heure actuelle, la propriété de la veuve de M. Trư-ơng-Đình-Hoè, du village de Phú-Cam. Le propriétaire, de son vivant, avait bien voulu me permettre de feuilleter la série des vieux contrats, *cựukhè*, concernant cette parcelle de terrain, et voici les pièces que j'y ai trouvées.

(1) Communication lue à la réunion du 25 juin 1918.

(2) G. Nadaud : *Les Tombeaux de Phú-Tú et de Phước-Quá* ; dans B. A.V. H. 1916. pp. 325-328.

D'abord, un acte daté du 5^e jour du 9^e mois de la 3^e année Cánh-Hưng, 3 octobre 1742.

Il y est dit que les notables, les secrétaires, les chefs et les citoyens du village de Dương-Xuân, sous-préfecture de Hương-Trà (1), ayant besoin d'argent pour des dépenses quelconques, vendent un terrain boisé(2) d'environ 1 mẫu et 3 sào de superficie (3), sis dans le quartier dit Long-Dương, du hameau de Phủ-Tú. Ce terrain est borné à l'Est par le jardin du Maître Chàn ; à l'Ouest, par le jardin de l'Archiviste des familles (4) Tích ; au Sud, par un terrain rempli de tombes (5) ; au Nord, par une route (6). La partie supérieure de ce terrain est cédée, à titre définitif, à l'ouvrier Tuấn (7) et à son épouse, contre une somme de 95 ligatures, payée intégralement le jour même où l'acte a été rédigé. L'acheteur pourra désormais cultiver ce terrain et le transmettre à ses descendants, qui le garderont comme leur propre bien.

Le Trùm (8) Nghĩa et le Trùm Trí ont apposé leur marque digitale ;

(1) Les deux sous-préfectures de Hương-Thủy et Hương-Trà ne formaient alors qu'une sous-préfecture, celle de Hương-Trà. Aujourd'hui Dương-Xuân appartient au Hương-Thủy.

(2) *Làm lộc thổ*, 林麓土 « terrain recouvert de bois, sur la déclivité d'une colline ». C'est bien la description voulue par la nature du terrain, qui s'étend sur les pentes des petites éminences qui bordent la rive droite du canal de Phủ-Cam.

(3) Le mẫu vaut 36 ares ; le sào en est la dixième partie. Soit environ 45 ares.

(4) Hộ-Bộ, 戶簿, sans doute un dignitaire du village, chargé de tenir le registre des familles.

(5) Le commencement de la plaine des tombeaux. Depuis, cette partie a été défrichée et transformée en jardins ; mais on y voit encore des restes nombreux d'anciennes tombes.

(6) Le chemin qui borde encore aujourd'hui le canal. On peut se demander si, cette époque, le canal de Phủ-Cam existait tel qu'il est aujourd'hui. Gia-Long, puis Minh-Mạng, y firent exécuter des travaux dont la nature et l'importance restent à déterminer.

(7) Thợ-Tuấn 署俊. Le premier caractère est pris ordinairement pour rendre le mot annamite thợ, « ouvrier » ; mais il pourrait, avec sa prononciation sino-annamite, thợ, désigner un individu qui aurait exercé par intérim (faire fonction de) une petite charge mandarinale.

(8) Trùm 仝. Aujourd'hui, dans certains villages, désigne tantôt un chef de hameau, tantôt une sorte de garde champêtre chargé de faire la police des champs. Dans les chrétientés, c'est le premier chef de la chrétienté. Anciennement, désignait le chef du village, peut-être le maire. Le dictionnaire Génibrel donne en effet l'expression : *Trùm tri thâu*, « Nom du maire du village sous Gia-Long. Plus tard Minh-Mạng changea ce titre en celui de Xã ou de Thôn ». J'ai traduit plus haut par « chef ».

le Xă-Chánh (1) Vàn. ainsi que les Xă-Lại (2) Tư et Diệu, ont signé de leur propre main : le Trùm Đạo a signé ; le Xă-Lai Diệu, rédacteur de la pièce, a signé.

Nous pouvons considérer cet acte comme le commencement de la généalogie du terrain qui nous occupe. Jusque là, il était terrain communal, probablement laissé en friche, couvert de buissons ou d'arbres. L'acquéreur, l'ouvrier Tuân, le mit en culture, d'une façon plus ou moins complète.

Faisons un bond de soixante-et-onze ans.

« Moi, l'ouvrier Tuân, et ma femme, habitant au hameau de Phú-Tú, village de Dương-Xuân, sous-préfecture de Hương-Trà, n'ayant pas d'argent, pour certaines affaires, comme nous avons acheté un jardin boisé, propriété particulière, d'environ 1 mẫu, 3 sào, 7 pieds et plus de superficie ; sis au quartier Long-Dương ; borné à l'Est par le jardin de Madame Chấn (3) ; à l'Ouest par l'ancien (4) Archiviste des familles Tịch : au Sud, par un cimetière : au Nord, par une route ; renfermant des plantes et des arbres de rapport, et trois plates-bandes de semis de riz ; les limites sus-indiquées étant conformes à la contenance du jardin ; nous le vendons, à titre définitif au Délégué impérial, attaché à la personne de l'Empereur, Chef de Régiment, Commandant du bateau en cuivre l'Aigle Volant, Marquis de Lăng-Trực, et à son épouse, au prix de 500 ligatures livrées le jour de la confection de l'acte.

« Le terrain vendu est bien notre propriété ; en cas de fraudes, nous en serons responsables, sans préjudice aucun pour l'acheteur, qui pourra cultiver le terrain, l'habiter et le transmettre à ses descendants, dont il sera à perpétuité la propriété particulière, suivant les lois ordinaires du royaume. Conformément à quoi, le présent acte a été établi, pour faire preuve.

(1) Xă-chánh 社政, sorte de fonctionnaires de l'administration communale.

(2) Xă-Lại 社吏, autres fonctionnaires des villages, sans doute des secrétaires.

(3) Sans doute, la veuve de Maître Chấn que nous avons vu dans le contrat précédent.

(4) Tiên 前, décédé au moment de la rédaction du présent acte.

(5) Khâm-Sai 欽差, Thuộc-Nội 屬內, Chương-Cơ 掌奇, Quân Bàng-Phi đồng tàu 筭鵬飛銅艘, Lăng-Trực Hầu 陵直侯 Voir des titres à peu près semblables dans L. Sogny : *Le Brevet de J. B. Chaigneau*, B.A.V.H 1915, pp. 449-451. — L'expression đồng tàu, « bateau en cuivre », doit signifier que les bateaux construits par Gia-Long d'après des modèles européens et sous la direction d'officiers français, devaient avoir certaines parties de leur coque cuirassées. Dans d'autres documents, que j'étudierai plus tard, de Forçat porte le titre de « Marquis de Lăng-Đức », 陵德侯.

« Il a été remis de plus un ancien contrat (1).

« En outre, on a fait la remise de deux tombeaux, que l'acheteur ne pourra aucunement détruire.

« Le 10^e jour du 8^e mois de la 12^e année de Gia-Long (4 septembre 1813), l'ouvrier Tuân, qui fait ce contrat, a signé.

« Son épouse, Madame l'ouvrière Tuân (2), a apposé ses empreintes digitales.

« Le Xã-Trưởng (3) Cẩn a signé ; 1^e Xã-Trưởng Đòng a apposé son empreinte digitale ; l'élève (4) Đạo, qui a rédigé l'acte, a signé de sa propre main. »

Cette pièce soulève une grave difficulté.

Il est certain que l'acheteur était de Forçant. Les titres qu'on lui donne sont les titres que Gia-Long avait donnés à tous les officiers français à son service, et, en particulier, le Marquis de Lăng-Trực, le Commandant du bateau cuirassé *l'Aigle volant*, est bien de Forçant. C'est ce qui ressort d'autres documents que j'étudierai dans un prochain travail sur les noms et titres annamites de tous les officiers français venus en Cochinchine à la fin du XVIII^e siècle.

Il n'est pas moins certain que, à la date où nous reporte 1^e contrat, le 4 septembre 1813, de Forçant était mort.

Đức Chaigneau fait mourir cet officier « vers » 1809 (5). En réalité, c'est un peu plus tard qu'il faut placer cette mort. Une lettre de M. Audemar, missionnaire en Cochinchine, datée du 28 avril 1811, porte : « Il y a à peu près un an et demi que M. Dayot fit naufrage et se noya. . M. de Forçant vient de mourir aussi » (6). Et le P. Clément Marie à Capauna, également missionnaire en Cochinchine.

(1) Le contrat précédemment analysé.

(2) Ce titre d'ouvrière n'indique pas la profession de la femme, mais qu'elle est l'épouse d'un ouvrier. On lui donne, comme c'est l'usage ordinaire, le titre de son mari.

(3) Xã-Trưởng 社長, chef de village, sans doute le maire. Đức Chaigneau nous dit toutefois que le maire était appelé *Chánh lý trưởng*, sans doute à l'époque où il était à Hué. Mais *lý* et *xã* sont deux termes identiques. *Souvenirs de Hué*, p. VIII.

(4) Đô徒, « disciple ». On appelait aussiles étudiants *sinh đồ* 生徒. Dans les régions au Nord du Sông-Gianh, faisant partie de l'ancien royaume du Tonkin, les villages vendent encore des titres honorifiques d'étudiant, *đô*, qui dispensent des corvées communales.

(5) *Souvenirs de Hué* p. 19. « Vers 1809... M. de Forçant venait de succomber à une longue et cruelle maladie. »

(6) B. E. F. E. O. Tome XII, n^o 7, 1912. L. Cadière : *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long* p. 61.

confirme le fait dans une lettre datée du 20 juin 1811 : « In Hué hoc anno Dominus Fossant mortuus est » (1). « Ces deux citations, conclut M. Cosserat (2), prouvent d'une façon indiscutable que de Forçant est bien mort à Hué en 1811. »

Quelle est la donnée fautive ? Faut-il ajouter foi au contrat de vente du jardin de Phũ-Tú, et reporter la mort de de Forçant après l'année 1813 ; ou bien devons-nous maintenir la date de 1811 ?

A mon avis, il n'y a pas à hésiter. Le témoignage approximatif de Đứơc Chaigneau (3), les témoignages précis de M. Audemar et du P. Clément Marie a Capauna doivent être retenus comme certains. Le contrat de vente n'est pas un faux à proprement parler ; c'est un acte sthume (4).

Pour quiconque est au courant des mœurs annamites, le fait n'a rien de surprenant. On voit des choses plus extraordinaires, dans les séries des « anciens contrats ». De Forçant était mort ; il avait été enterré dans ce jardin, soit par un arrangement à l'amiable avec le propriétaire, soit dans toute autre condition ; quelque temps après, pour une raison ou pour une autre — les veuves, surtout les veuves de mandarins, et, dans le cas présent, nous avons la veuve d'un mandarin français (5), les veuves, dis-je, sont souvent inquiétées, en Annam, au lendemain de la mort de leur mari ; c'est une vraie curée — pour une raison ou pour une autre, la femme de de Forçant tint à faire régulariser la situation du mort et à assurer sa dernière demeure, au point de vue légal ; elle fit dresser un contrat régulier de vente par l'ancien propriétaire.

J'ai écarté la supposition que nous nous trouverions en présence d'un faux. Hélas, il faut tout dire. Que pensez-vous de cet

(1) *Id, ibid*, p. 61 note 3.

(2) H. Cosserat : *Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long*, dans B. A. V. H. 1917, p. 189.

(3) L'imprécision des souvenirs de Đứơc Chaigneau « Vers 1809... », s'explique par ce fait que l'auteur, né vers 1803 (Comparez *Souvenirs de Hué*, p. 20), ne pouvait avoir, sur cette période de son enfance, que des souvenirs vagues, sur un fait qui ne l'avait pas directement intéressé.

(4) Je dois faire remarquer que l'exemplaire de l'acte inséré dans la liasse des vieux contrats relatifs à ce jardin, ne me paraît pas être l'original lui-même. Il est écrit d'une manière soignée, mais il ne porte aucun cachet et il n'a pas l'aspect de vieux qu'ont les anciens contrats. Il en est de même du contrat daté de 1742. Il semble bien que ce ne sont que des copies des actes originaux.

(5) Đứơc Chaigneau nous parle, en plusieurs passages de ses *Souvenirs de Hué*, des haines qui s'étaient amassées contre les Français au service de Gia-Long, haines qui éclatèrent et triomphèrent au début du règne de Minh-Mạng.

« ouvrier Tuấn », qui achetait le terrain au village de Dương-Xuân, le 3 octobre 1742, et qui le revendait lui-même, « établissant lui-même l'acte », soixante-et-onze ans plus tard, le 4 septembre 1813 ? Ne trouvez-vous pas qu'il devait être bien âgé ? Mais je n'insiste pas (1).

Quels étaient les deux tombeaux mentionnés dans l'acte de vente ?

Je ne crois pas qu'il s'agisse du tombeau même de de Forçant et de celui qui est situé tout à côté, à l'époque actuelle, on ne voit pas pourquoi le vendeur les aurait mentionnés, ni pourquoi, surtout, il aurait fait défense expresse à l'acquéreur, qui était de Forçant lui-même et sa femme, de les détruire (2). En tout cas, il ne s'agit pas de tombeaux en maçonnerie : le texte parle de simples tertres en terre (3). C'était, sans doute, les tombes de deux membres de la famille de l'ancien propriétaire. Mais je n'ose rien affirmer sur ce point.

Les contrats suivants nous font assister à la sortie progressive du jardin en question de la famille de de Forçant. Le 15^e jour de la 2^e lune de la 3^e année de Tự-Đức, 28 mars 1850, Nguyễn-Văn-Cửa (4), le fils aîné de de Forçant, engage le jardin à un nommé Nguyễn-Văn-Thông : l'acheteur livrait 60 ligatures ; il entrait en jouissance du jardin ; au bout d'un an, il devait rendre le capital, plus l'intérêt, 30 ligatures, dont on défalquait 5 ligatures, qui étaient considérées comme représentant le revenu du jardin, soit, en tout, 85 ligatures (5).

La 5^e année de Tự-Đức (1852), l'hypothèque est renouvelée. On

(1) En tenant compte du fait déjà signalé que la pièce conservée aujourd'hui ne paraît pas être l'original, mais une copie, on pourrait admettre une erreur de transcription dans la date, par exemple « deuxième année de Gia-Long ». Mais c'est peu probable.

(2) A moins que la veuve de de Forçant ne voulut se précautionner par là contre ses descendants, ou surtout contre ceux qui, dans la suite, pourraient devenir acquéreurs du jardin.

(3) *Phần mộ nhị phong* 墳墓二封.

(4) Nguyễn-Văn-Cửa 阮文賄. C'est la tradition qui fixe la prononciation du dernier caractère, lequel ne doit pas être lu avec la prononciation sino-annamite *hồ*, mais avec la prononciation annamite vulgaire *cửa*, Nguyễn-Văn-Cửa était marié.

(5) Le « témoin de la confection de l'acte », est un notable, comptable et trésorier de la commune (*dịch-mục* 役目), nommé Tông-Phúc-Bửu 宋福寶 (Tông, désigne qu'il était originaire de la préfecture de Tông-Sơn, dans le Thanh-Hoá, la patrie des Nguyễn). Ce Bửu n'est pas le Thây Bửu, secrétaire de J.-B Chaigneau et précepteur de ses fils, dont Đức Chaigneau parle si souvent dans ses *Souvenirs de Hué*. Il habitait, m'a-t-on dit, dans le jardin limitrophe, du côté Ouest, en amont, du jardin où était le tombeau. La tradition l'appelle Trùm Bửu (Trùm, chef de village). Il a laissé un fils, aujourd'hui très âgé, qui a atteint le grade de Chương-Vệ dans l'armée annamite. Je l'ai fait interroger, mais je n'ai jamais pu le joindre moi-même.

spécifie dans l'acte que le jardin contient un vieux tombeau (!) ; le prêteur pourra habiter dans le jardin, à condition qu'il s'occupe de nettoyer et d'entretenir le tombeau.

La 10^e année du même règne (1857), acte de vente définitive. Par une clause expresse, le ou les tombeaux que renferme le jardin ne pourront pas être détériorés en quelque manière que ce soit. Dans ces deux contrats, il s'agit, je pense, du tombeau de de Forçant.

Disons quelques mots du second tombeau que renferme le jardin.

A l'heure actuelle, c'est un tertre en maçonnerie, à deux gradins, de 2^m15 de long, sur 1^m60 de large à la base, et 0^m40 de hauteur, situé à 3^m du tombeau de de Forçant. Il est surmonté d'une croix à une de ses extrémités.

De qui sont les restes mortels qui reposent sous cette dalle ?

Peut-être avons-nous ici le tombeau de la femme de de Forçant. Mais la tradition attribue le sépulcre à l'un de ses fils.

De Forçant eut plusieurs enfants, dit-on, le noble Cúa, le noble Vinh, le noble Nhỏ (2), et d'autres. L'un d'eux se serait expatrié et serait mort en Cochinchine. Un autre aurait fini, dans la misère, sur les glacis de la Citadelle, où il habitait, près des anciens magasins à bois, *mộc thương*. Une fille n'a pas laissé de souvenirs précis. Le noble Nhỏ serait mort en bas âge, et ce serait lui qui serait enterré à côté de son père. Quant au noble Cúa, il a laissé, dans la chrétienté de Phủ-Cam, le souvenir d'un joyeux viveur, adonné au jeu, et ne faisant rien. Le jardin où reposait son père, ainsi que d'autres propriétés, sans doute, servirent à entretenir son oisiveté et à payer ses dettes.

Je donne, bien entendu, ces renseignements oraux sous toute réserve, car je sais toute l'imprécision, toutes les erreurs qui se transmettent au sujet des Français ayant servi Gia-Long, et de leur famille annamite.

Le jardin dont nous venons de parler, se trouve sur la rive droite du canal de Phủ-Cam, en face de l'usine électrique que l'on édifie actuellement. Il était autrefois d'un seul tenant ; aujourd'hui, il est

(1) Ou peut-être : de vieux tombeaux.

(2) Cậu Cúa, Cậu Vinh, Cậu Nhỏ. Cậu, littéralement « oncle maternel », appellatif des fils de mandarin. Ce nom propre, Cúa, est un mot de la langue vulgaire, rendu, nous l'avons vu, dans les papiers relatifs au jardin, par le caractère 貼, auquel il ne faudrait donc pas donner sa prononciation sino-annamite, *hoá*. Dans les actes postérieurs à ceux que j'ai cités, et par lesquels Cúa vend définitivement le terrain qu'il avait d'abord engagé, il dit que ce terrain avait été acheté par ses ascendants, *tổ phụ* 祖父, et lui avait été transmis par eux.

divisé en quatre parcelles symétriques. C'est dans la parcelle Sud-Est, à environ une centaine de mètres du canal, que se trouve le tombeau de de Forçant.



Le tombeau est le tombeau princier classique, mais de modèle simple.

Une enceinte rectangulaire, renfermant le tombeau proprement dit, est précédée d'une autre enceinte formant avant-cour. Le tombeau est un rectangle en chaux, à deux gradins, de 3 m. 20 de long sur 2 m. 10 de large à la base. Immédiatement devant, et le touchant, est le petit autel rituel, surmonté ici d'une croix. L'enceinte, en pierres et chaux, mesure 8 m. 60 de longueur sur 7 m. 40 de largeur ; les murs ont 1 m. 10 de hauteur sur 0 m. 70 de large. La face postérieure est surélevée, formant le *hậu đầu* classique, « la tête d'arrière », de 1 m. 90 de hauteur au milieu, décorée en forme de rouleau replié aux extrémités, suivant un modèle décoratif très employé. Devant cette partie surélevée, formant soubassement, est un autel de 2 m. 70 de long sur 0 m. 40 de largeur et 0 m. 45 de haut. C'est devant cet autel qu'est posée la stèle attribuant faussement le tombeau à Vannier (1). La face antérieure de l'enceinte est percée d'une ouverture, avec deux piliers couronnés d'un bouton de lotus.

L'avant-cour, de 7 m. 20 de large, sur 2 m. 40 de profondeur, est entourée d'un petit mur, de 0 m. 50 de hauteur sur 0 m. 45 de largeur. Au milieu, se dresse un écran de 1 m. 50 de hauteur, qui ferme la porte de l'enceinte principale ; de chaque côté de la porte de l'avant-cour, il y a un petit pilier, surmonté d'une licorne, et, aux deux angles antérieurs, deux autres piliers couronnés d'un bouton de lotus.

La face antérieure de l'écran, les deux parois du mur antérieur et les parois intérieures des autres murs de l'enceinte principale, sont décorées de panneaux avec sujets en relief en chaux, jadis peints, aujourd'hui dans un état de dégradation assez avancé. On m'a assuré que ces sujets reproduisent exactement ceux qui existaient sur l'ancien monument : l'artiste maçon les aurait copiés tels quels, lors de la réfection du tombeau, en 1898 (2). Mais il est permis de mettre en

(1) Ne pas confondre cette stèle, en pierre, avec celle qui est simplement peinte sur le *hậu đầu*, et qui porte en son milieu une croix (Planche IX).

(2) C'est le gardien du tombeau, M. *Hồ-Văn-Tháp*, aujourd'hui décédé, lequel avait fait restaurer le tombeau, qui m'a donné ce renseignement.

doute l'exactitude de ce renseignement. Pour un panneau au moins, l'artiste a manifestement suivi son imagination. Nous voyons en effet, quelque part, un bateau (1) avec une cheminée et deux manches à air, qui représente vaguement les petites chaloupes à vapeur que l'artiste de 1898 voyait sillonner le fleuve de Hué, mais qui nous éloigne grandement des premières années du XIX^e siècle, où vivait de Forçant. De même, les moutons pacifiques qui prennent leurs ébats sur un autre panneau (2), les chiens de chasse européens qui accompagnent ou précèdent de Forçant à la chasse (3) ou en voiture (4), la voiture elle-même, ont une tournure toute moderne, ainsi que la maison à deux étages qui s'élève, ici sur un rocher traité classiquement (5), ailleurs au milieu de la plaine (6). Un autre détail nous prouve que l'artiste moderne n'a pas suivi les modèles anciens: tous les documents s'accordent à dire que les Français au service de Gia-Long avaient adopté le costume annamite ; or, nous voyons, sur plusieurs panneaux (7), de Forçant revêtu d'un veston à brandebourgs qui ne cadre pas avec cette donnée, qui, en tout cas, n'a rien de commun avec l'officier de marine qu'était de Forçant. D'ailleurs, lorsque le tombeau a été restauré, il était dans un état lamentable, et ce qui devait avoir souffert le plus, c'étaient les sujets décorant les panneaux.

Retenons, si l'on veut, que l'ensemble des sujets a été reproduit comme sur le tombeau ancien, en ce sens que les panneaux y représentaient, comme aujourd'hui, de Forçant à la chasse, en voiture, en palanquin, dans sa barque mandarinale, mais que les détails de tous ces sujets ont été traités d'après les modèles que l'artiste de 1898 avait sous les yeux, modèles qu'il a reportés dans le passé, sans y voir le moindre mal. Et cette licence de l'artiste a dû s'exercer d'une manière plus sensible encore lorsqu'il a traité les motifs classiques de l'art ornemental annamite, et surtout si nous considérons la place exacte des sujets sur les divers panneaux. En somme, nous n'avons, dans le monument actuel, au point de vue décoration, qu'une ressemblance très lointaine avec l'ancien tombeau. C'est regrettable, mais montrons-nous en satisfaits quand même. On aurait pu avoir une restauration plus radicale.

(1) Panneau n°8.

(2) Panneau n°13.

(3) Panneau n°7.

(4) Panneau n°14

(5) Panneau n°15.

(6) Panneau n°14.

(7) Panneaux n°14, 15, 7.

Je donnerai une description sommaire de chacun de ces panneaux, avant que les intempéries des saisons les aient complètement détériorés (1).

Cette décoration comprend trois séries d'éléments : des ornements religieux chrétiens : croix, image du Sacré-Cœur ; des scènes de la vie journalière de de Forçant ; enfin des motifs de l'art ornemental annamite classique. Parmi ces derniers, deux pourraient passer comme ayant une signification religieuse au point de vue payenne. Mais le fait n'est pas certain. Je ne le donne donc que comme une hypothèse.

Nous avons vu que la décoration actuelle, d'après les renseignements que l'on m'a fournis, reproduirait la décoration ancienne, au moins dans ses grandes lignes. Nous pouvons nous demander toutefois si les ornements chrétiens, que l'on a prodigués aujourd'hui, étaient en aussi grand nombre sur le monument ancien. L'image du Sacré-Cœur, en particulier, que nous voyons sur la partie surélevée du mur d'arrière de l'enceinte, a un étrange parfum de modernité : dans les premières années du XIX^e siècle, cette dévotion n'avait pas, surtout en Annam, le développement qu'elle a pris aujourd'hui. Même, il est permis de supposer que les croix, aujourd'hui au nombre de trois (2), n'étaient pas prodiguées à ce point. A la mort de de Forçant, il est vrai, ses enfants furent confiés, sur l'ordre de Gia-Long lui-même, à la tutelle de l'évêque d'alors, Mgr Labartette, qui résidait à Quảng-Trị (3). Ces enfants étaient chrétiens, et la tradition, dans la chrétienté de Phú-Cam, en a conservé le souvenir. Mais n'oublions pas que de Forçant mourut « en reprouvé » (4). Qu'est-ce-à-dire ? Faisons une hypothèse : de Forçant était mal marié ; il n'avait pas voulu, ou pu, de son vivant, faire régulariser sa situation, pour une raison ou pour

(1) Pour la clarté de cette étude, j'ai numéroté chacun de ces panneaux en commençant par la face antérieure du mur d'enceinte, côté droit, quand on entre dans cette enceinte. — Les numéros des panneaux sont inscrits, sur la Planche IV, au bas du mur, pour les panneaux de la paroi antérieure, en haut, pour les panneaux de la paroi postérieure du mur d'avant, et en haut aussi pour les panneaux du mur latéral de gauche ; en bas, pour les panneaux du mur de droite.

(2) Une sur le mur d'arrière, une sur la stèle commémorative, une sur le petit autel qui précède le sépulcre proprement dit

(3) « Filios quos reliquit, ex Regis mandato, III^{mus} ac R^{mus} Verensis eurare debebit. Ille enim veluti tutor a Rege constitutus fuit ». Lettre du P. Clément Marie a Capauna, datée du 20 juin 1811, dans B. E. F. E.-O. : L. Cadière : *Documents relatifs à l'époque de Gia-Long*, année 1912, n° 7, p. 61, note 3

(4) B. E. F. E.-O. *ibid*, lettre de M. Audemar, du 28 avril 1811. Comparez ce que dit le même P. Clément Marie a Capauna, *ibid*. : « Non benè vixit, et ne que benè ex hac vitâ decessit ».

une autre ; admettons que ce soit parce que sa femme était payenne, et n'avait pas voulu se convertir ; c'est elle qui fit certainement élever le tombeau de de Forçant : elle ne dut pas prodiguer les motifs chrétiens, et la présence des nombreux sujets profanes ; même de ceux pouvant avoir une signification religieuse payenne, est explicable de ce fait. On peut faire d'autres suppositions, je le sais : la femme de de Forçant aurait été une chrétienne déjà mariée légitimement à un Annamite, et alors, la situation de cette femme aurait été régularisée par la mort de de Forçant, et les emblèmes chrétiens s'expliqueraient. Mais, d'une façon comme de l'autre, je crois qu'on a dû, dans la restauration de 1898, en accroître le nombre et l'importance.

Les panneaux qui permettent une interprétation religieuse payenne sont ceux qui décorent l'écran et la paroi antérieure du mur d'avant (1).

Sur l'écran (Panneau n°1), nous avons une corbeille de lotus. Le lotus est la fleur bouddhique par excellence : c'est sur elle que trône le Bouddha, et beaucoup de stèles de bonzes sont décorées de fleurs de lotus, stylisées ou non.

Pour les panneaux du mur antérieur, nous avons deux explications possibles. Sur le panneau de droite (Panneau n° 3), nous avons



Fig. 2. — Le tombeau de de Forçant : Panneau n° 3.

(Dessin de M. TRAN-VAN-PHÉN).

un pin, une chauve-souris, un oiseau, un tigre. Sur le panneau de gauche (Panneau n° 20), un pin, des papillons, un tigre. La chauve-

(1) Sans parler des deux autels rituels que j'ai mentionnés, l'un aux pieds du mort, l'autre à la base de la partie surélevée du mur d'arrière.

souris évoque le motif dit *phuc lộc.thọ*, ce qui signifie, « chauve-souris, axis, longévité », et, en langage symbolique, « félicité, riches-

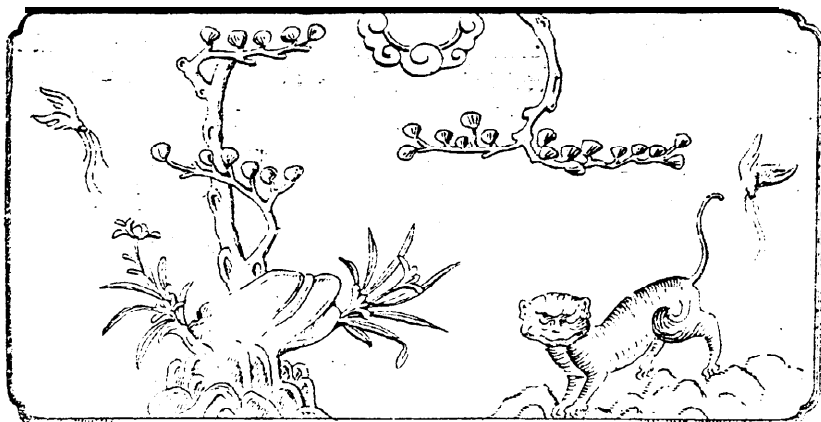


Fig. 3.- Le tombeau de de Forçant : Panneau n°20.

(Dessin de M. TRAN-VAN-PHÉNH).



Fig. 4. — Le tombeau de de Forçant :

Panneau n° 2.

(Dessin de M. TRAN-VAN-PHÉNH).

se, longévité », le pin représentant une verte vieillesse ; l'axis, les riches prébendes mandarinales ; la chauve-souris, le bonheur. d'après les règles figuratives de l'art annamite et chinois. Ce sont des souhaits d'un caractères religieux.

Si l'on m'objecte que nous n'avons pas ici l'axis traditionnel, qui est un des éléments importants du motif, mais le tigre, et que la chauve-souris n'est représentée que sur un seul panneau, et qu'elle peut y tenir la

place d'un oiseau, ayant été amenée, par association d'idées, par le pin, qu'elle accompagne souvent, nous retombons alors dans un autre motif, à signification religieuse plus marquée, le motif du tigre, soit seul, soit accompagné du pin. L'arbre, dans ce cas, de même que les plantes, les rochers, les oiseaux, qui accompagnent l'animal, n'ont plus de signification. C'est le tigre qui seul a un sens. On place son image sur l'écran des pagodes, pour écarter les influences néfastes qui pourraient nuire au génie de la pagode, ici, au mort qui réside dans le tombeau. C'est une défense magique.

Nous verrons plus loin un autre panneau, représentant l'axis et le pin, qui sont pris ordinairement comme des symboles exprimant un souhait : richesse et longévité.

A l'entrée de l'enceinte, sur la face antérieure des deux piliers, deux guerriers montent la garde (Panneaux 2 et 19). Il portent le coupe-choux l'un à gauche, l'autre à droite, et ils tiennent le fusil, toujours par amour de la symétrie, l'un à droite, l'autre à gauche. Ne rions pas trop vite de cette pose. Un de nos collègues me disait que, au commencement du XIX^e siècle, les soldats présentaient l'arme en tenant le fusil appliqué contre l'épaule, une main sous la plaque de crosse, une autre appuyée sur le canon du fusil, précisément comme



Fig. 5. — Le tombeau de de Forçant :
Panneau n° 19.

(Dessin de M. TRAN-VAN-PHÈNH).

le font nos guerriers de l'entrée du tombeau ; et il me disait aussi qu'il avait vu, dans les tableaux de peintres militaires, des grenadiers de cette époque, dans la position de l'arme au bras, avec le fusil tantôt du côté droit et tantôt du côté gauche (1). Aurions-nous ici, non pas une manifestation de l'amour de la symétrie qu'avait le décorateur de 1898, mais bien plutôt un témoignage qu'il s'est conformé strictement



Fig. 6. — Le tombeau de de Forçant :
Panneau n° 4.

(Dessin de M. TRAN-VAN-PHÈNH.)



Fig. 7. — Le tombeau de de Forçant
Panneau n° 18

(Dessin de M. TRAN-VAN-PHÈNH.)

au modèle qu'il avait vu sur le monument ancien, modèle qui reproduisait les gestes des soldats de l'époque où vivait de Forçant ? Je ne dis rien ni du chapeau, ni de la tunique, ni des pantalons, qui ont la bande à l'intérieur, ni des pieds, qu'il faut voir surtout dans l'original,

(1) Je dois ces renseignements à M Gras.



Planche III.— Le tombeau de de Forçant. Vue perspective.
Dessin de Trần -Văn -Phênh.

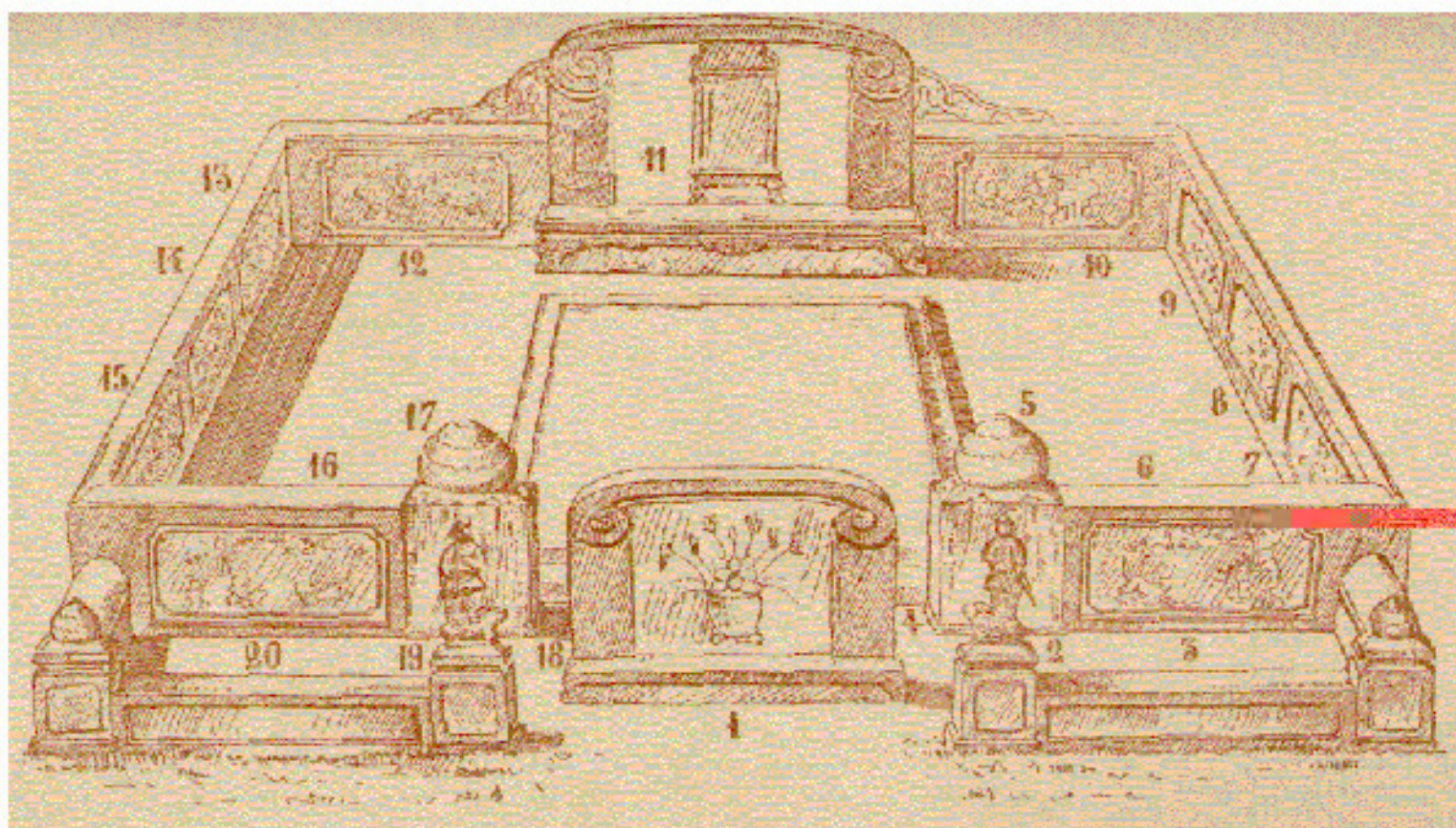


Planche IV.— Le tombeau de de Forçant. Vue cavalière.

Dessin de Trần -Vân -Phênh.

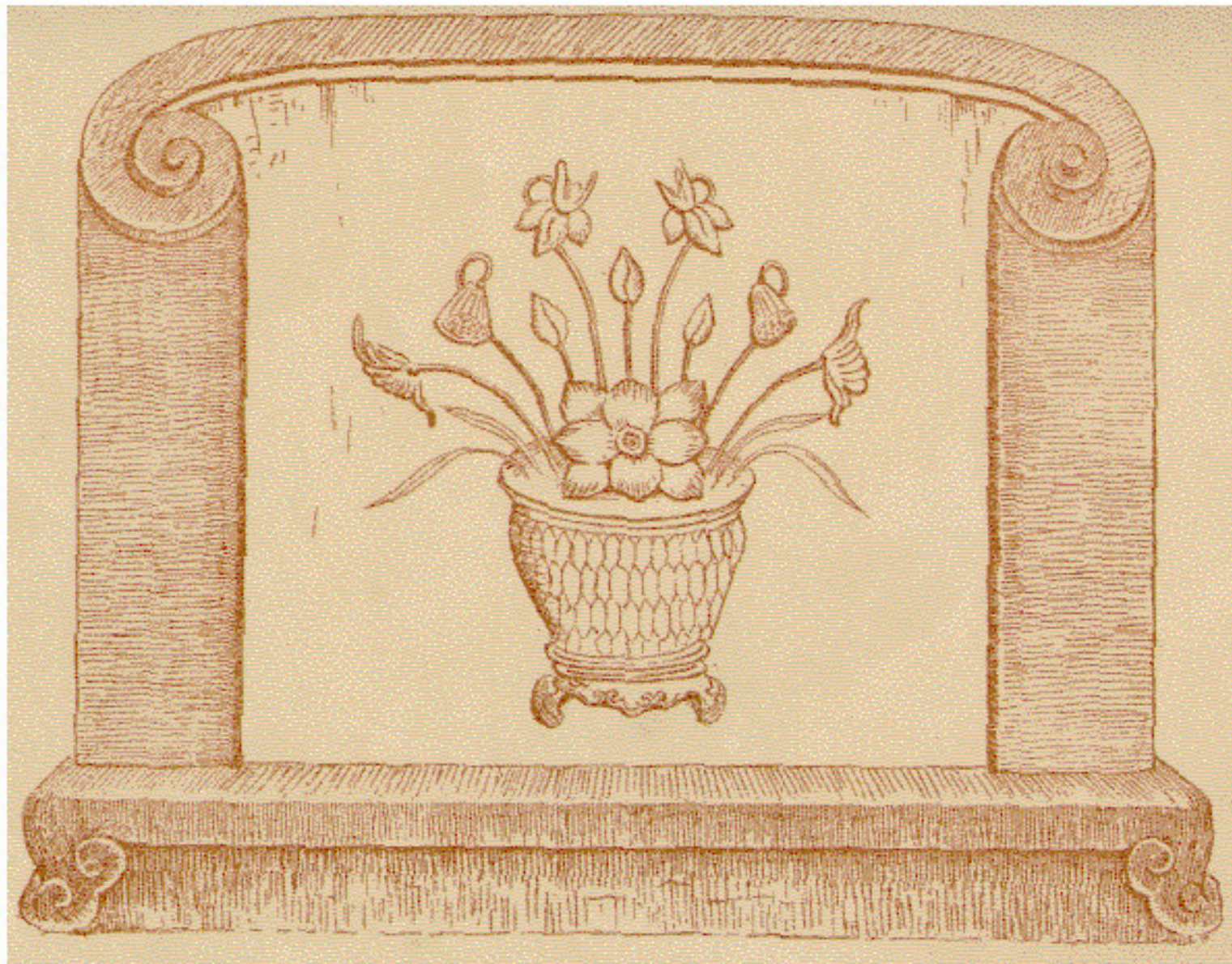


Planche V.— Le tombeau de de Forçant. l'écran.
Dessin de Trần -Vân -Phênh.



Planche VI.— Le tombeau de de Forçant. Panneaux n°7 et n°15.
Dessin de Trần -Vân -Phênh.



Fig. 8. — Le tombeau de de Forçant :
Panneaux n° 5.
Dessin de Trần -Vân -Phênh.



Fig. 9. — Le tombeau de de Forçant :
Panneaux n° 17.
Dessin de Trần -Vân -Phênh.



Fig. 10. — Le tombeau de de Forçant : Panneaux n° 6.
Dessin de Trần -Vân -Phênh.

ni de l'expression de la figure, de la tenue générale : c'est naïf, c'est plutôt ridicule.

Les deux côtés latéraux du pilier (Panneaux n^{os} 4 et 18) sont décorés du motif classique connu sous le nom de « prunier et oiseaux », *mai đieù*, et les deux côtés intérieurs (Panneaux n^{os} 5 et 17), de deux gros rats sur un rocher ; mais le motif complet devrait contenir aussi le grenadier.

Les deux panneaux de la paroi intérieure du mur d'avant (Panneaux n^{os} 6 et 16) représentent une branche de pivoine et un argus, suivant le motif ornemental annamite *đontri*, "pivoine et argus". L'oiseau est posé sur un rocher, traité à la manière classique. Au pied du rocher, quelques amaryllis.

C'est sur les murs latéraux que sont les scènes de la vie journalière du mandarin français.

Dans le premier panneau à droite (Panneau n^o 7), dans un paysage très accidenté de Forçant revient de la chasse : son cheval, lancé au grand trop, s'engage sur un pont à trois arches ; un chien de chasse, de race européenne, la queue dressée, le précède ; un domestique le suit, portant à la main un oiseau, le produit de la chasse ; sous le bras, il tient une branche d'arbuste fleuri ; il porte, sur l'original, un fusil en bandoulière, que l'artiste n'a pas reproduit ; un prunier en fleurs, poussant sur un rocher, étend élégamment ses branches sur toute la scène.

Sur le panneau d'en face (Panneau n^o 15), de Forçant, un fusil en bandoulière, vêtu d'un dolman à brandebourgs, part allègrement pour la chasse, ou pour une promenade. Deux soldats, vêtus à l'annamite, avec le petit chapeau conique, portent, derrière lui un palanquin mandarinale avec les rideaux baissés ; deux autres soldats, à côté du palanquin, tiennent deux parasols ouverts, et, par derrière, deux autres soldats portent, l'un les supports fourchus du palanquin, l'autre la boîte à tabac, avec et bétel.

A propos des parasols, nous devons reconnaître que le décorateur, sciemment ou non — peut-être parce qu'il reproduisait la scène du monument ancien — s'est conformé aux règlements de Gia-Long. Un voyageur qui aborda à Tourane du temps que les officiers français étaient encore en fonction à Hué, le Capitaine de Kergariou, nous dit en effet (1) :

(1) *La Mission de la Cybèle, 1817-1818. Journal de voyage du Capitaine A. de Kergariou*, publié et annoté par Pierre de Joinville. Paris, Champion, 1914. pp. 135, 136.



Fig. 8. — Le tombeau de de Forçant :
Panneaux n° 5.
Dessin de Trần -Vân -Phênh.



Fig. 9. — Le tombeau de de Forçant :
Panneaux n° 17.
Dessin de Trần -Vân -Phênh.



Fig. 10. — Le tombeau de de Forçant : Panneaux n° 6.
Dessin de Trần -Vân -Phênh.

« C'est à cette époque, et à l'occasion de ces luttes de parasols que j'acquis les renseignements suivants : les marques de distinction, dans l'Empire du Tonquin et de Cochinchine, sont des parasols. Sa

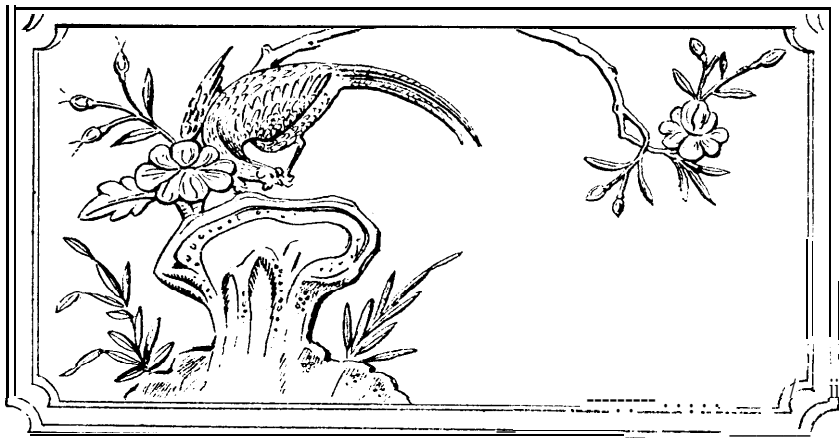


Fig. 11. — Le tombeau de de Forçant : Panneau n°16.

(Dessin de M. TRAN-VAN-PHÈNH).

Majesté en peut faire porter huit, mais, excepté dans les grandes circonstances. Elle se contente ordinairement de quatre. Les mandarins de première classe peuvent en avoir trois. Les mandarins de

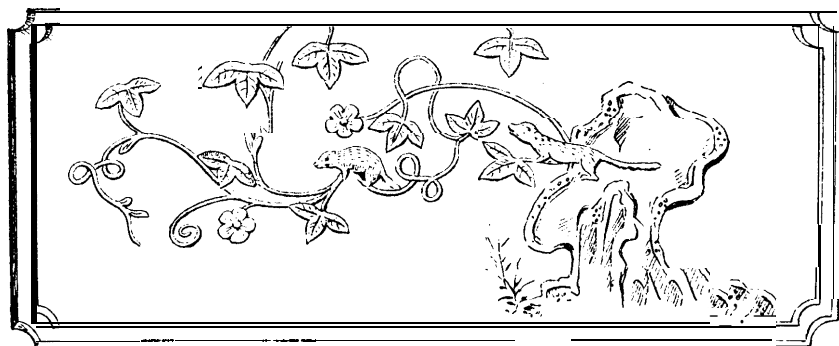


Fig. 12. — Le tombeau de de Forçant : Panneau n°10,

(Dessin de M. TRAN-VAN-PHÈNH).

deuxième classe, comme Lay-Boo, MM. Vannier et Chaigneau, en ont deux. Ceux de troisième, comme M. de Fay, n'en ont qu'un. Ces trois classes sont les mandarins du premier ordre, ou grands mandarins, et ont le droit de faire porter les marques de leur grandeur dans tout l'Empire.

« Les cinq autres classes de mandarins, qui sont les petits mandarins..., ont le droit de parasol de moindre grandeur, mais ils doivent plier parasol devant tout mandarin d'une classe supérieure".

C'est Vannier, dans une partie de chasse accomplie sur la rivière de Tourane, qui donnait ces explications à de Kergariou. A ce moment, de Forçant était mort. Mais, de son vivant, il avait droit, comme ses autres collègues français, aux deux parasols, car Đứơc Chaigneau nous apprend que tous les Français au service de Gia-Long avaient été mis sur le même pied (1).

C'est sur le panneau suivant, du côté droit (Panneau n°8), que nous voyons, comme bateau de service ou de plaisance de de Forçant, une petite vedette à vapeur, anachronisme naïf du décorateur de 1898. Nous sommes du côté des montagnes : un bûcheron revient de la forêt, avec ses deux fagots de bois de chauffage sur l'épaule.

Sur le panneau du mur de gauche (Panneau n° 14), l'officier, dans un élégant boghey, attelé de deux coursiers, revient, précédé d'un chien européen, vers une maison à deux étages. Je doute que les routes des environs de Hué pussent, à cette époque, permettre ces sorties triomphales. D'ailleurs l'artiste a dû s'en douter, car la voiture roule sur un sol passablement accidenté. Toujours, au-dessus de la tête du promeneur, la branche de prunier classique.

Les deux panneaux suivants (panneaux n°9 et 13) représentent des sujets classiques :du côté droit, « pin et axis », *tùng lộc* ; l'arbre, emblème de longévité ; l'animal symbole de richesse. Du côté gauche. *lê đườnɡ* « poirier et chèvre », mais les chèvres sont de placides moutons ; peut-être encore un anachronisme, peut-être non.

La partie centrale du mur d'arrière, surélevée en forme de rouleau replié aux deux extrémités, porte au centre, une stèle en relief avec emblèmes chrétiens. Sur les enroulements du rouleau, deux petits panneaux, avec « fleurs et oiseaux » *hoa đĩều* (Panneau n° 11).

Enfin, des deux côtés de ce panneau central, deux autres panneaux. représentant, à droite, le motif classique dit *nho sóc*, « vigne et écureuil » (Panneau n° 10), et, à gauche le motif « courge et papillons », *quả đĩệp*.

(1) *Souvenirs de Hué*, p.19. « Après son installation à Hué, Gia-Long régularisa la position des Français qui étaient encore à son service, en leur faisant délivrer des titres définitifs de grands mandarins, en échange des brevets provisoires qu'il leur avait remis pendant la guerre ». Ceci se passait vers 1802-1803 (« A l'une des premières audiences du roi à Hué, à laquelle se trouvait mon père.. », *id.* p. 19, note 2) ; or, à cette époque, de Forçant vivait encore.



EXEMPLO VIII. — La amplitude de de For(x) : $\text{P}(\text{amplitude} \leq y) = 1 - e^{-y}$

(Duval, 1990; FRAIS-VAN-PERLON)

Telle est l'ornementation, à l'heure actuelle, du tombeau de de Forçant, ornementation sans prétention, mais intéressante à plusieurs points de vue, comme on a pu s'en rendre compte.

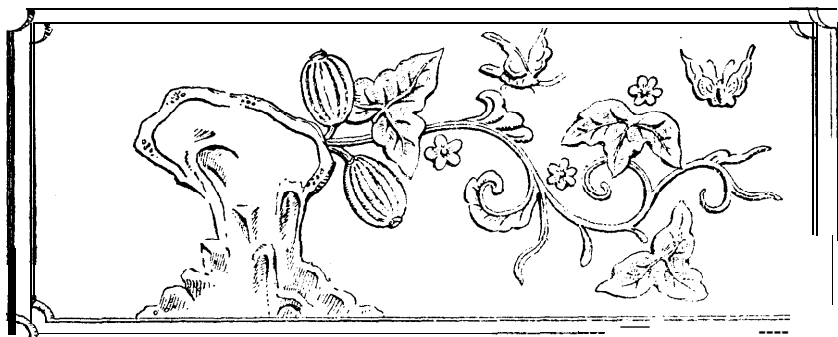


Fig. 13. — Le tombeau de de Forçant: Panneau n°12.

(Dessin de M. TRAN-VÂN-PRÉNH).

Qu'on me permette, en terminant, d'exprimer un vœu ; c'est de voir modifier le plus tôt possible la petite stèle placée au chevet du tombeau et portant cette indication : « Ci-git M. Vannier... mort au service du roi Gia-Long. » On ne saurait exprimer plus d'erreurs, et des erreurs plus grosses, en si peu de mots.

Vannier n'est pas mort en Annam, mais en France. Il n'est pas mort au service de Gia-Long, puisque en 1840 au moins, plus de 20 ans après la mort de l'empereur, il était encore en vie (1). Il n'est donc pas enterré à Phủ-Tủ : le tombeau que nous y voyons est celui de de Forçant.



(1) Consultez Nguyễn-Đinh-Hoè : *Quelques renseignements sur les familles de Chaigneau et de Vannier*, dans B. A. V. H. 1916, pp. 273-275.



LA COLLATION DES TITRES NOBILIAIRES

A LA COUR D'ANNAM (1)

Par ĐẶNG-NGỌC-OÁNH,

Secrétaire Général du Conseil Secret.

Les titres nobiliaires datent, en Chine, de la plus haute antiquité. Ils étaient conférés aux princes du sang et aux autres membres de la famille impériale, ainsi qu'aux mandarins qui s'étaient signalés tant dans l'administration de l'empire que dans la conduite des armées. La série de ces titres varia suivant les dynasties. Mais elle se stabilisa peu à peu dans les cinq titres suivants : Công 公, Duc ; Hầu 侯, Marquis ; Bá 伯, Comte ; Tử 子, Vicomte ; Nam 男, Baron. C'étaient les « cinq titres de noblesse », *Ngũ Tước* 五爵.

Les souverains annamites adoptèrent cette institution dans les grandes lignes, tant les Lê et les dynasties qui les ont précédés, que les Nguyễn de la Cour de Hué.

Nous ne mentionnerons pas, pour l'instant, les diverses réglementations qui régissent la matière. Ce sera l'objet d'une étude ultérieure. Dans le présent travail, nous nous proposons simplement d'exposer le cérémonial qui a été observé lors de la collation de titres nobiliaires faite récemment à trois hauts mandarins de la Cour d'Annam, et de donner la traduction des documents principaux qui concernent cette cérémonie.

Preliminaires.

Nombreux déjà sont les mandarins de la Cour d'Annam qui ont été élevés aux titres de noblesse : la fête d'investiture dont nous allons donner le programme est la même pour tous les cas. Elle concerne l'octroi du titre de Comte à LL. EE. Tôn-Thất Hân et Nguyễn-Hữu-Bài, et de celui de Baron à S. E. Đoàn-Đình-Duyệt.

Le 18^e jour du 12^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định (11 janvier 1917), le Ministère de l'Intérieur présenta au Trône le rapport suivant, qui fut approuvé par Sa Majesté :

« Sire,

« Au 8^e mois dernier, notre Ministère a reçu une ordonnance royale prescrivant d'élever au titre de Comte, LL. EE. Tôn-Thất Hân, Hiệp-Tá-Đại-Học-Sỹ, Ministre de la Justice, membre du Conseil du Cơ-Mật, chargé des fonctions directorales de la Censure, Vicomte de Phò-Quang (1), et Nguyễn-Hữu-Bài, Hiệp-Tá-Đại-Học-Sỹ, Ministre des Travaux Publics, chargé des affaires du Ministère de la Guerre, membre du Conseil du Cơ-Mật, Vicomte de Phước-Môn (2) ; et de conférer le titre de Baron de Ninh-Láng à S. E. Đoàn-Đình-Duyệt, Thự-Hiệp-Tá, Ministre des Finances, membre du Conseil du Cơ-Mật (3).

« Que ceci soit respecté !

« Conformément aux règlements en vigueur, notre Ministère a l'honneur de soumettre à la désignation royale la liste des mandarins civils du 2^e degré, à choisir comme Tuyên-Phong-Sứ 宣封使, ou Messagers Impériaux (4).

« Puisque ces grands mandarins viennent, comblés de faveurs royales, d'être pourvus des titres de noblesse, nous avons mandé le service

(1) 協佐大學士, 領刑部尚書, 兼管欽天監事務, 充機密院大臣, 扶光子, 尊室...

(2) 協佐大學士, 領工部尚書, 兼兵部事務, 充機密院大臣, 福門子, 阮有...

(3) 署協佐大學士, 領戶部尚書, 充機密院大臣, 段廷...

(4) Ambassadeur Royal, ayant mission de lire le texte du brevet conférant le titre de noblesse.

de l'Observatoire (1) pour qu'il choisisse les jours fastes pour les cérémonies :

« Ces jours sont les suivants :

1° Pour l'élévation au titre de Comte de Phò-Quang, le 20^e jour.

2° Pour l'élévation au titre de Comte de Phức-Mòn, le 22^e jour.

3° Pour l'octroi du titre de Baron de Ninh-Láng, le 25^e jour.

« Nous osons, Sire, prier Votre Majesté de vouloir bien, parmi les mandarins cités ci-dessous (exception est faite pour ceux empêchés par des motifs plausibles), désigner un Messenger Royal, pour qu'il puisse, le jour fixé, se conformer au programme de 1^a cérémonie d'investiture.

« M. le Résident Supérieur intérimaire, Le Marchant de Trigon, en est avisé ».

LISTE DES MASDARINS DU 2^e DEGRÉ :

Leurs Altesses :

Ứng-Huy, Ministre des Rites, Vice-Président de droite du Conseil de la Famille royale.

Ứng-Hào, Tham-Tri des Rites, Vice-Président de gauche du Conseil de la Famille royale,

Hứng-Kháng, Tham-Tri du Ministère des Finances.

Leurs Excellences :

Cao-Xuàn-Tiêu, Tham-Tri des Rites.

Võ-Liêm, Tham-Tri de la Guerre.

Nguyễn-Khải, Thị-Lang, faisant fonctions de Tham-Tri de la Justice.

Nguyễn-Tri-Kiểm, Thị-Lang, faisant fonctions de Tham-Tri des Travaux publics.

Lưu-Đức-Xứ́ng, Tham-Tri des Rites, Directeur des Annales.

Sa Majesté traça des cercles en rouge à côté des noms de MM. Ứng-Huy, Ứng-Hào et Lưu-Đức-Xứ́ng, lesquels furent de ce fait nommés Messagers Royaux.

(1) Khâm-Thiên 欽天.

*
* *

Cérémonial.

Le Messenger Royal ayant été au préalable désigné par Ordonnance royale, le Ministère des Rites, que la cérémonie d'investiture intéresse, a la mission d'installer dans le prétoire du mandarin privilégié (1), au compartiment du milieu, un autel parfumé (2). Devant cet autel, grand, haut et doré, est placée une petite table jaune plus basse, surmontée d'un support en bois (3).

La place où doit se tenir le mandarin privilégié, pour faire les salutations, est juste devant la table jaune, face au Nord. Celle réservée au Messenger Royal est à l'Est, face à l'Ouest.

La veille de la fête, les agents chargés de la cérémonie préparent au palais Cẩn-Chánh, au compartiment du milieu, une table jaune, sur laquelle est mis un support en bois pour le *tiêt* (3). Le coffret contenant les brevets est également placé sur cette table.

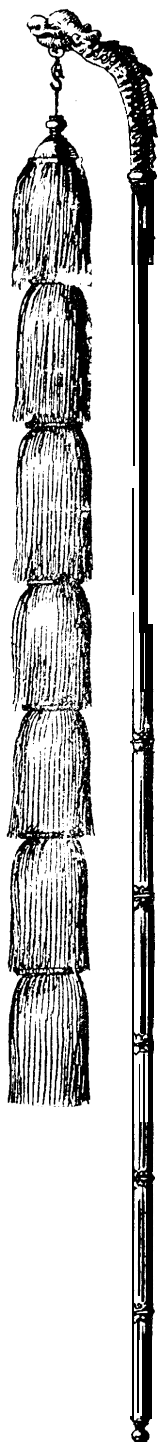
(1) Mandarin privilégié, *thọ phong quan* 受封官. C'est le fonctionnaire à qui est octroyé le titre de noblesse.

(2) Sur cette table-autel on voit comme partout sur les autels un brûle-parfum en bronze, ayant à droite et à gauche deux chandeliers surmontés de cierges. Deux parasols abritent la table. Un rideau jaune est placé au fond. Dessus, un plafond, également jaune. Un paravent incrusté ou brodé est derrière le brûle-parfum. On remarque en outre un vase à fleurs multicolores, à droite, et un plateau de fruits divers, à gauche. On brûle de l'encens et du bois d'aigle pendant la cérémonie.

(3) Destiné à maintenir le *tiêt* perpendiculaire, Le *tiêt* 筵 est un insigne royal composé de 7 nœuds de franges formant pendeloque, dont l'extrémité supérieure est suspendue à un bâton recourbé, rouge laqué or.

Fig. 14. — *Tiêt*, insigne impérial.

(Dessin de M. IÊ-VAN-TUNG).



En bas, dans la cour, au milieu du passage dit *dũng-đạo* (1), est installé un baldaquin (2).

Le jour fixé, vers l'aurore, on apporte deux parasols jaunes, dix bâtons laqués rouge, ainsi que la musique; le tout est arrangé en ordre des deux côté de la cour. Le Messenger Royal, en costume de gala, se tient debout, également dans la cour.

Un man-

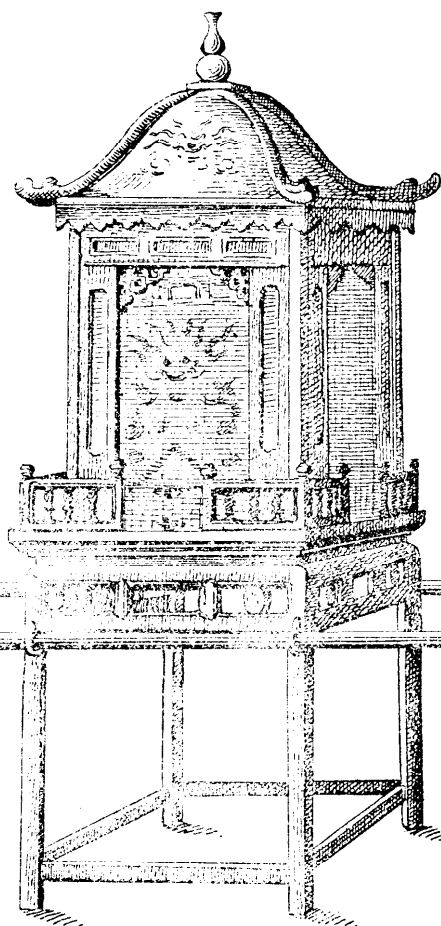


Fig. 15. — *Long-dinh*, ou baldaquin, analogue au *thê-dinh*.

(Dessin de M. LÉ-VAN-TUNG).

dent au-delà de la porte *Nhứt-Tinh* 日精 ou du Pur Soleil, et vingt drapeaux-lances devant la grande porte *Ngô-Môn*.

Le Messenger s'avan-

terne du Secrétariat Royal et un autre du Ministère de l'Intérieur, tous deux en costume de cour, se tiennent au vestibule Est du palais *Cần-Chánh*, tandis que deux dais (3), ainsi que dix longs sabres atten-

ce, fait cinq prosternations, puis s'agenouille. Le mandarin du Secrétariat Royal prend le *tiết*, descend les marches de l'escalier central, et

(1) *Dũng-đạo* 勇道, passage réservé exclusivement au Roi.

(2) Baldaquin, *thê-dinh* 綵亭.

(3) *Tân* 傘, espèce de parasol en soie dont l'étoffe est suspendue à un cercle rond.

remet l'insigne impérial au Messenger qui, après l'avoir reçu dans ses mains, se lève, le corps droit. Le mandarin de l'Intérieur, à son tour, porte le coffret de brevet d'investiture et le met dans le baldaquin.

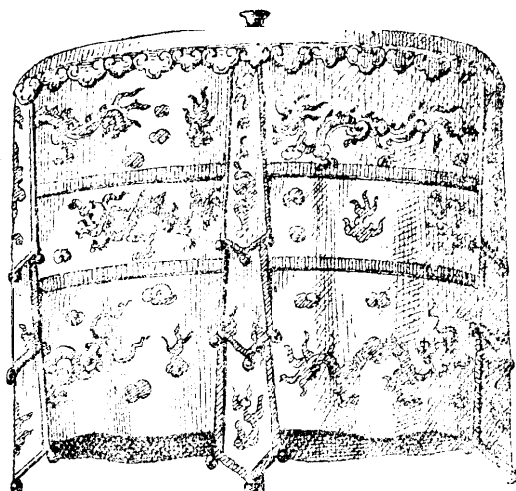


Fig. 16. — Dai.
Dessiné par M. LÉ-VAN-TUNG.

riat Royal et de cortège.

Le cortège Tinh, afin d'y revenir le précède la porte Ngo-ner à droite.

Le Messenger me, précède le partis à droite et la demeure du

Arrivé à la mandarin, à gauche. Le cortège passe et le légat le suit.

Le Messenger tient sur le support les *loan-nghi* posent le baldaquin dans la cour.

Le mandarin du ministère retire du baldaquin le coffret du brevet et le place sur la table jaune. On sort le baldaquin, tandis que les

Le cortège se met alors en marche, au son de la musique, ayant en tête le Messenger tenant dans ses mains l'insigne impérial.

Vient ensuite le baldaquin transporté par les *lính* dit *sloan-nghi* 變儀. Il est abrité par les parasols jaunes. Le cortège passe par la baie du milieu du *Đai-Cung-Môn* 大宮門 (1). Les mandarins subalternes du Secrétariat de l'Intérieur suivent le

dévie à droite et passe sous la porte *Nhứt-jointre* les dais et les longs sabres qui doivent aller. Il traversera ensuite le pont en pierre, *Môn*, puis le pont des Eaux d'or, pour tourner

Impérial, à cheval, portant l'insigne suprême, entouré de drapeaux--lances, recouvert à gauche, et continue ainsi sa route jusqu'à la cour du mandarin privilégié.

Après la porte du domicile, le cortège est reçu par le légat sur une natte, à gauche de la porte. Il se tient et entre dans la cour ; le mandarin privilégié

Impérial entre dans la maison et place le port préalablement installé. Les soldats

(1) Porte dorée, porte de la troisième enceinte du Palais.

parasols, les bâtons et les drapeaux-lances, tenus par les soldats, sont rangés dans la cour, à droite et à gauche, pour former le piquet d'honneur.

Commence alors la cérémonie d'investiture, avec toute la solennité possible. Généralement, cette fête est célébrée vers 8 heures du matin.

Le Messenger prend sa place; le mandarin privilégié s'avance sur la deuxième natte et fait les cinq prosternations réglementaires. Le Messenger annonce qu'il y a un ordre impérial (1). Le mandarin privilégié s'avance sur la première natte, face au Nord, et s'agenouille. Le mandarin subalterne du Ministère de l'Intérieur ouvre le coffret, en sort le brevet, dont le Messenger, debout, d'une voix vibrante, fait la lecture (2).

Aussitôt la lecture achevée, on roule le brevet et on le replace dans le coffret que le Messenger remet au mandarin favorisé, lequel, le recevant à genoux et l'élevant à la hauteur du front, incline trois fois la tête, puis le passe à un autre mandarin subalterne. Celui-ci l'emporte pour le mettre dans un lieu sacré.

Le mandarin privilégié se prosterne, le front contre terre, puis se relève ; il retourne à sa place primitive et sort, après avoir fait cinq nouvelles prosternation de remerciements.

La cérémonie est ainsi terminée. Le cortège se prépare pour retourner au palais Càn-Chánh.

Avant le retour du Messenger au Palais, pour le remercier de sa peine, le mandarin favorisé lui présente comme cadeaux d'usage quelques pièces de soie, du thé et des gâteaux. Quant aux mandarins et agents qui l'ont secondé dans cette tâche, ils reçoivent aussi du thé et de la soie, mais en quantité moindre. Pour les soldats, on leur donne des pourboires.

Tous sont priés d'assister au banquet.

Les soldats reprennent l'ordre où ils étaient en venant.

Le mandarin du Secrétariat Royal prend l'insigne royal et le remet au Messenger qui reconduit le cortège au retour.

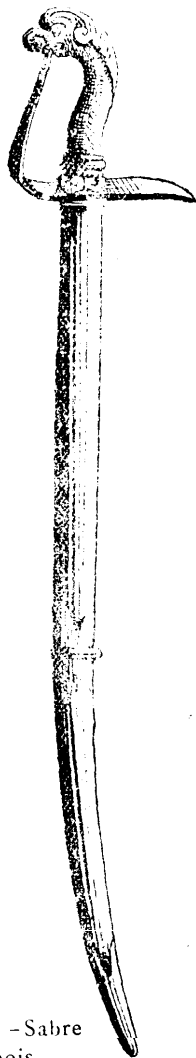


Fig17. - Sabre
en bois.

(Dessin de M. LÉ-VAN-TUNG).

(1) Hữu Sắc 有敕.

(2) Voir plus loin le texte des trois brevets.

Arrivé au palais Cần-Chánh, le Messenger s'agenouille, et, après avoir rendu l'insigne royal, qui est remis aux mandarins de la Garde par l'intermédiaire du mandarin du Secrétariat, il se lève, fait cinq prosternations devant le Trône, puis se retire avec tout le cortège.

Les mandarins de la Garde, Trực-Thần 直臣, de concert avec les Chambellans, Thị-Vệ 侍衛, remettent en place l'insigne royal dans le coffret, qui doit être scellé comme avant.

Le cortège doit être reçu avec la plus grande solennité possible à l'arrivée chez le mandarin privilégié. C'est pour cela que la route par où il passe est bordée des deux côtés, de drapeaux multicolores qui flotten au vent.

D'autres drapeaux sont également plantés dans la cour de la maison, en deux rangées au milieu desquelles s'introduit le cortège. Pour fêter l'arrivée du cortège, on fait partir des feux d'artifices, des bombes, des pétards qui assourdissent parfois les oreilles.

Il est d'usage quel, quand un grand personnage reçoit une faveur du Roi, soit dans l'avancement en grade, soit dans la nomination d'un titre de noblesse, ses parents, ses amis, ses connaissances, lui apportent, en guise de félicitations et de souvenir, des cadeaux, tels que tentures, panneaux, thé, alcool, pétards, etc... Pour les remercier, un banquet leur est offert en retour.

Dans des cérémonies de cette importance, des invitations sont aussi faites au représentant du Protectorat en Annam et à des fonctionnaires européens de son entourage. Ces hauts personnages viennent généralement quelques minutes avant l'arrivée du cortège et assistent à la cérémonie ainsi que les Ministres du Conseil et les mandarins de la Cour, qui sont vêtus de robes à larges manches.

Lors de la lecture du brevet par le Messenger Royal, tout le monde doit prêter attentivement l'oreille pour en écouter le teste, au milieu d'un silence absolu.

Quand la fête est terminée, les fonctionnaires européens, ainsi que les ministres, sont invités à vider une coupe de champagne et à partager quelques gâteaux soit français soit annamites. Des félicitations sont alors adressés par M. le Résident Supérieur et sa suite au mandarin privilégié, qui leur offre à son tour ses remerciements. Après quoi, les fonctionnaires européens prennent congé du mandarin privilégié, et se retirent, satisfaits d'avoir assisté à cette fête pleine de dignité.

Le banquet offert aux amis, parents et connaissances suit immédiatement la cérémonie et dure toute la journée. Quelquefois, quand le mandarin privilégié a de nombreux amis, les festins se prolongent pendant deux ou trois jours.

Il est à remarquer que les Annamites, quand ils reçoivent une faveur royale, ne craignent pas de faire parfois des dépenses folles.



*Texte du Brevet royal accordant le titre de Comte de Phò-Quang
à S. E. Tòn-Thắt Hàn.*

« Obéissant à la volonté du Ciel pour ouvrir une ère pacifique, S. M. l'Empereur ordonne ce qui suit :

« D'après les neuf méthodes de gouverner enseignées dans le livre du *Stable Milieu* (1), tous les hommes ont droit à l'honneur, qu'ils soient sortis de la Famille royale, ou qu'ils soient de souche plébéienne. Le chapitre *vu'ong-chê* divise la noblesse en cinq classes, qui doivent être accordées aux personnes vertueuses suivant leur qualité. Puisque le bien doit avoir sa récompense, l'avancement doit être réservé naturellement aux hommes de mérite. Donc, cette faveur plus signalée est accordée conformément aux règlements établis.

« Attendu que Son Excellence Tòn-Thắt Hàn, Hiệp-Tá-Đại-Học-Sỹ, Ministre de la Justice, membre du Cơ-Mật, Directeur du Service de la Censure, Vicomte de Phò-Quang, est issu de la Famille royale et est doué d'une bonne nature, d'un grand talent et d'une instruction très large. Dès qu'il fut chargé de postes difficiles dans les provinces, il se révéla un fonctionnaire de valeur. Il fut rappelé pendant quelque temps à Hué pour remplir les fonctions de Lang-Trung au ministère.

« Au moment où il fut désigné pour la première fois comme Án-Sát du Hà-Tĩnh, malgré la situation délicate qui s'y présentait, ce fonctionnaire, jeune et vigoureux, dont la volonté tendait à améliorer le sort du peuple, brava tous les obstacles et tous les dangers ; il organisa admirablement le service de sûreté et rien n'échappa à sa prévoyance.

« Cinq ans d'activité ont permis à ce mandarin d'assurer à ses administrés un bien-être et une vie tranquille, et de ce fait, il fut lui-même progressivement trois fois promu, jusqu'au grade de chef de la province.

« De là, il fut successivement désigné comme Tổng-Độc du Quảng-Nam et du Nghệ-An, où, sous son administration comme après son départ, il n'eut que des louanges et ne laissa qu'un bon souvenir.

« Si ce fonctionnaire a pu aplanir toutes les difficultés administratives et sociales, c'est grâce au génie qui ne lui fait jamais défaut. De sorte qu'en le comparant à Võ-Mục, de la dynastie des Lê, et à

(1) *Trung dung*, « *l'Invariable Milieu* », ouvrage dans lequel le philosophe Tử-Tư a recueilli les enseignements oraux de Confucius. Le second des quatre livres canoniques.

Đạo-Thành des Lý, on est en droit de déclarer qu'il n'est point inférieur à ces deux grands hommes de sang royal et de mérite notoire.

« Comme Ministre de la Justice, il exerce avec un grand souci les fonctions dont il est chargé ; comme membre du gouvernement, il se consacre aux intérêts du pays ; comme Ministre, aussi bien que comme Censeur, il est reconnu par tout le monde comme un homme d'expérience.

« Un tel homme fait honneur à son pays, et la dynastie trouve en lui une ombre où elle peut s'abriter.

« Je vous remercie, cher Cousin, du dévouement dont vous avez fait preuve aux époques difficiles que notre famille a dû malheureusement traverser. C'est grâce à votre sagesse et à votre fermeté que les affaires ont été menées à bien en un clin d'œil, et que le pays et la dynastie sont en sûreté.

« Depuis mon avènement, je me suis réjoui de votre collaboration. Vous êtes digne de votre origine et de ma confiance. Vous avez bien droit à une récompense exemplaire, dont les effets doivent se prolonger jusqu'au delà de votre vie,

« Je vous décerne donc le titre de Comte de Phò-Quang avec brevet. Acceptez-les, et tâchez, cher Cousin, d'être toujours digne de la faveur dont vous êtes aujourd'hui l'objet. Plus vous ferez honneur à votre famille, plus vous aurez l'espoir d'avancer.

« Que cette distinction vous laisse une réputation éternelle !

« Respect à ceci !

« *Le 2^e jour du 8^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định.* »

* .

*Texte du Brevet royal accordant le titre de Comte de Phước-Môn
à S. E. Nguyễn-Hữu-Bài.*

« Obéissant à la volonté du Ciel pour ouvrir une ère pacifique, S. M. l'Empereur d'Annam ordonne ce qui suit :

« De tout temps, il a été établi qu'à un grand mandarin qui déploie tout son génie pour les intérêts du pays, les honneurs et faveurs royales doivent être réservés, en récompense des services rendus. Suivant cette tradition, je décerne une faveur que je veux être marquée d'un caractère spécial.

« Son Excellence Nguyễn-Hữu-Bài, Hiệp-Tá-Đại-Học-Sỹ, Ministre des Travaux Publics et de la Guerre, membre du Cơ-Mật, Vicomte de Phước-Môn, de savoir très étendu et de manières gracieuses, est

issu d'une bonne famille. Grâce à ce privilège, il est pourvu de tout ; il ne cède le pas ni à Tử-Nhự (1), au point de vue de l'instruction, ni à Tử-Sân (2), au point de vue de l'éloquence. Dans les relations des deux Gouvernements, comme dans toutes les autres affaires, il se révèle un homme capable et rien ne lui paraît difficile. Je me souviens encore du jour où, envoyé dans les provinces qui avoisinent les deux Quảng, pour la délimitation des frontières, et aux trois *huyên*, comme attaché militaire, il se signala partout par ses services inappréciables ; le souvenir en est encore là très vivant.

« En considération de ses mérites, le Gouvernement le désigna au poste de Bô-Chánh du Thanh-Hoá, puis à ceux de Secrétaire Général du Cơ-Mật et de Tham-Tri de la Justice. Il fut envoyé pour un temps en mission à Paris, puis nommé, à son retour, Ministre de la Guerre et des Travaux Publics. En France comme dans le pays, ce brave fonctionnaire a été toujours à la hauteur de la tâche qu'on exigeait de lui.

« Si, en ce temps tout à fait moderne, ce bon mandarin a pu s'acquitter toujours honorablement de son devoir, certes, c'est grâce à la clairvoyance et à l'énergie qui ne lui font jamais défaut.

« A ces mérites si évidents il vient d'en ajouter encore d'autres, plus glorieux. Je veux parler des événements malheureux dont la Capitale a été récemment témoin.

« Si, mon cher Ministre, on avait vu, à votre place, un homme sans prévoyance, les affaires n'auraient jamais été menées à de si bonnes fins. Mais vous, dont la bravoure et le franc-parler sont bien connus, les avez arrangées admirablement. D'entente avec vos collègues, vous songeâtes d'abord à mettre la Capitale en sûreté, et puis, soutenant énergiquement votre demande, vous m'avez invité à venir prendre la couronne. Si le pouvoir a été offert à moi, homme sans talent, cela est dû à vos efforts.

« Depuis mon avènement, je me suis réjoui de votre collaboration ; les affaires, sous votre direction, sont bien dirigées, et vous-même,

(1) Tử-Nhự 子濡, surnom de Trương-An-Thế 張安世, Ministre de la Guerre, mort en 61 avant J.-C. Tout jeune, pendant un voyage de l'empereur, trois caisses de livres furent perdues. Il fut capable de dire le contenu de ces livres, avec une exactitude qui fut reconnue lorsqu'on eut retrouvé les livres. Giles, *Chinese biographical dictionary*, n° 19.

(2) Tử-Sân 子產, Titre de Công-Tôn-Kiểu, Ministre sous les Trịnh, de 581 à 521 avant J.-C. Il était à peine en fonctions depuis trois années que les mœurs changèrent tellement que, la nuit, les portes n'étaient plus fermées, et que les objets perdus n'étaient plus ramassés sur les grands chemins. Giles. *Chinese biographical dictionary*, n° 1029.

vous vous consacrez aux intérêts du Royaume. Pour resserrer le lien de nos deux Gouvernements, vous vous occupez inlassablement du recrutement d'ouvriers et de combattants, et, pour m'aider à diriger l'administration indigène, vous collaborez très étroitement avec vos collègues. Un homme tel que vous est digne d'être apprécié par le Gouvernement du Protectorat, et il mérite le nom de mandarin renommé. Vous avez donc droit à une récompense exceptionnelle.

« Je vous décerne le titre de Comte de Phước-Môn, avec brevet. Acceptez-les comme vous en avez le droit.

« Soyez persuadé, mon cher Ministre, que les marques d'estime que je vous donne aujourd'hui constituent, pour ainsi dire, un contrat par lequel je déclare vous accorder ces faveurs et honneurs pour une durée infinie, tant vos mérites si grands sont inoubliables.

« Je m'estimerai heureux si ces marques d'estime vous laissent une réputation éternelle.

« Respect à ceci !

« Le 2^e jour du 8^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định. »

• • •

*Texte du Brevet royal accordant le titre de Baron de Ninh-Lãng à
S. E. Đoàn-Đình-Duyệt.*

« Obéissant à la volonté du Ciel pour ouvrir une ère pacifique, S. M. l'Empereur ordonne ce qui suit :

« De tout temps, il est établi que les cinq classes de noblesse doivent être réservées à un grand fonctionnaire de mérite qui a su se faire aimer du peuple par sa vertu. Tel est le cas de S. E. Đoàn-Đình-Duyệt, Ministre des Finances et membre du Cơ-Mật, dont la haute intelligence et les sages initiatives sont bien connues.

« Dès sa jeunesse, ce grand mandarin manifesta une volonté extraordinaire. Outre cela, il possède encore un don tout spécial : c'est la présence d'esprit dans toutes les circonstances.

« Dans le poste d'Án-Sát, comme dans tous ceux pour lesquels il a été désigné, malgré des circonstances extrêmement délicates, il fut toujours à la hauteur de la tâche qu'on exigeait de lui. Il se révéla partout un homme de valeur. Et cela lui a valu des éloges mérités et nombreux.

« On admire les services qu'il a rendus dans l'administration des provinces, et l'on se souvient de ce qu'il a fait pour le développement

de l'agriculture, en faveur de laquelle il exhorte le peuple avec un bon sens remarquable. C'est un apôtre bien connu.

« Lorsqu'il était Tuân-Phủ du Quảng-Ngãi, il parvint à convaincre le peuple par ses bons conseils ; lorsqu'il exerçait les fonctions de Tổng-Độc du Nghệ-An, il assura à ses administrés une sécurité parfaite ; au Bình-Định, outre des services dont l'éloge n'est pas à faire, il s'occupa infatigablement du recrutement, et, grâce à ses sages initiatives, les écoles communales ont pu prendre un grand développement.

« Je déclare, mon cher Ministre, qu'un homme de votre valeur, c'est-à-dire possédant en même temps les qualités civiles et militaires, est digne de la considération et des provinces et de la Cour.

« Je fus intrônisé au moment des troubles, et j'ai trouvé en vous un homme de confiance.

« Attendu qu'aucun titre de noblesse ne vous a été encore conféré en récompense des services que vous avez rendus, il est temps que j'y songe.

« Je vous accorde donc le titre de Baron de Ninh-Lãng, avec brevet. Acceptez-les comme vous en avez le droit.

« Partagez toujours avec vos collègues les charges d'Etat, comme, avec eux, vous partagez les honneurs, afin de jouir éternellement des faveurs dont vous êtes aujourd'hui l'objet.

« Que cette distinction vous laisse une réputation éternelle !

« Respect à ceci !

« Le 2^e jour du 8^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định. »

*
* *

Lettre de remerciements adressée à Sa Majesté par S. E. Tôn-Thất Hàn, Ministre de la Justice.

« Sire,

« Je, soussigné, Tôn-Thất Hàn, votre dévoué sujet, m'incline respectueusement devant Votre Majesté, en la priant de bien vouloir prendre en considération ce qui suit :

« Au cours du 8^e mois, j'ai reçu du Ministère de l'Intérieur une ampliation d'Ordonnance royale m'octroyant le titre de Comte de Phò-Quang, et, dans le courant de ce mois, un Messenger Royal m'a apporté le brevet pour célébrer la cérémonie d'investiture.

« En recevant cette marque d'honneur, je me sens à la fois plein de joie et d'émotion, et je me permets de prendre la liberté de remercier Votre Majesté en ces termes :

« Ayant le bonheur d'être un des membres de la Famille royale, j'ai été admis dans l'Administration, malgré mon peu de valeur et mon instruction tout à fait superficielle ; observant religieusement les devoirs de la famille, je me fais un grand souci de pouvoir un jour m'acquitter de la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers l'Etat.

« J'ai été envoyé d'abord dans les provinces comme Tri-Huyện et Tri-Phủ, puis appelé à la Capitale pour remplir au ministère les fonctions de Lang-Trung ; de là, j'ai été envoyé de nouveau dans les provinces comme Ân-Sát et Bô-Chánh, et promu ensuite au grade de chef de province au Hà-Tĩnh.

« Au moment où se passaient ces événements, le pays était infesté de pirates et le peuple au comble du malheur. De capacité moyenne, je me sais indigne des fonctions qui m'ont été confiées ; à plus forte raison je n'oserais pas me vanter de mes qualités. Je fis cependant tout mon possible pour faire valoir les bienfaits de la Cour. Si le peuple a pu trouver le bien-être, cela est dû à elle et aux effets de son influence bienfaisante. Je n'ai fait que remplir mon devoir, et par conséquent loin de moi est toute idée de mérite.

« Après avoir deux fois rempli les fonctions de Tổng-Độc, je fus appelé à prendre la direction de la Justice et désigné en outre comme membre du Cơ-Mật et Directeur de la Censure. Toutes les faveurs exceptionnelles dont je suis aujourd'hui comblé n'étaient point l'objet de mon rêve !

« Dans les provinces comme à la Capitale, je laisse écouler inutilement le temps, sans arriver à produire quelque chose d'utile. Le titre de Vicomte que j'ai obtenu antérieurement, est déjà pour moi plus qu'exagéré. Plus je me vois à l'apogée du bonheur, plus je suis, suivant les conseils des anciens, inquiet des jalousies qui en résultent.

« Si, au moment où la Capitale était menacée par un événement terrible, tout l'espoir du peuple se porta immédiatement sur Votre Majesté, et si la dynastie fut, de ce fait, en sûreté, c'est grâce aux bienfaits de nos anciens Empereurs, notamment de l'Empereur votre père, qui restent gravés dans votre mémoire. Je n'y ai contribué en rien, et pourtant, je reçois un advancement tout à fait exceptionnel.

« Dans l'Ordonnance royale, il a été dit que j'étais un homme d'expérience, un bon membre de la Famille royale. Combien il m'a été

doux d'entendre ces paroles élogieuses, moi qui, comme mandarin, suis dépourvu de la justice et de la clémence de Tờ-Hữu-Công, et, comme membre de la Famille royale, n'ai contribué en rien à l'instruction du pays, comme Quắc-Thúc le fit pour sa patrie.

« Que Votre Majesté daigne me permettre d'exprimer encore une pensée :

« Lorsque le pays n'est pas encore tout à fait pacifié et que toutes les énergies du Roi sont tendues vers son salut, l'octroi de ce titre de noblesse, non seulement ne me paraît pas une affaire d'urgence, mais au contraire, il fait rougir celui qui en est l'objet.

« Que cette faveur me fait trembler !

« Je suis très heureux d'être sous le règne de Votre Majesté. Elle est pourvue d'une instruction solide. Son administration a pour principes essentiels l'humanité et la piété filiale. Très bonne pour les parents, elle est d'une grande franchise envers les sujets. De sorte qu'un homme vulgaire comme moi a pu obtenir des distinctions rares.

« M'inclinant respectueusement devant Votre Majesté, je me permets de lui demander encore quelque chose : c'est d'apporter toujours un grand scrupule dans le service, de comparer son cœur avec celui de ses sujets, de respecter les ancêtres, de faire plaisir aux deux Reines-Mères, d'être franche pour maintenir les relations avec le pays ami, et d'observer la justice dans la réorganisation de la Cour. S'il en est réellement ainsi, je suis certain que le peuple se trouvera heureux et que les quatre côtés du Royaume seront à jamais en sûreté.

« Certes, mes talents, je le sais bien, ne peuvent rien faire à cette époque où s'ouvre une ère nouvelle, mais je sens toujours la responsabilité qui, sans cesse, m'incombe, tant la charge que j'assume est lourde.

« Je peux cependant vous promettre, Sire, de faire tout mon possible pour accomplir mon devoir. Si ma connaissance est bornée, j'y ajoute du scrupule, et si je suis incapable, je m'impose une vive activité, afin de pouvoir jouir éternellement des faveurs royales qui sont, comme le ciel et la mer, tellement immenses !

« Que devai-je donc faire pour m'acquitter de ma dette de reconnaissance ?

« Telle est la lettre de remerciements que j'adresse respectueusement à Votre Majesté.

« Le 20^e jour du 12^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định ».



Lettre de remerciements adressée à Sa Majesté par S. E. Nguyễn-Hữu-Bàì, Ministre des Travaux Publics et de la Guerre.

« Sire,

« Je, soussigné, Nguyễn-Huu-Bàì, votre sujet dévoué, m'incline respectueusement devant Votre Majesté en la priant de vouloir bien prendre en considération ce qui suit :

« J'ai reçu, le 2^e du 8^e mois de l'année courante, une ampliation d'Ordonnance royale dont un passage est ainsi conçu :

« M. Nguyễn-Hữu-Bàì, Hiệp-Tá-Đại-Học-Sỹ, Ministre de la Guerre et des Travaux Publics, membre du Cơ-Mặt, Vicomte de Phuoc-Môn, est un homme rempli de sang-froid et d'intelligence. Avec son franc-parler, il n'hésite jamais à s'engager dans des discussions délicates pour faire valoir l'opinion qu'il croit juste, chaque fois qu'il s'agit d'affaires importantes. Cette loyauté lui a valu l'appréciation du Gouvernement du Protectorat. Dernièrement, si les événements menaçants ont été écrasés dans l'œuf, cela est dû à ses sages dispositions et à son dévoué concours. Sans parler des efforts dignes d'éloges qu'il a faits pour le salut de la dynastie, il s'occupe encore inlassablement du recrutement d'ouvriers et tirailleurs, dans le but de resserrer le lien qui unit nos deux Gouvernements. Pour m'aider moi-même à diriger l'administration indigène, il ne cesse de me parler de ce qui pourra servir à l'intérêt du pays et du peuple. Un homme de cette valeur est digne du nom de soutien du pays.

« J'aurais voulu l'avancer à une plus haute position, où il puisse déployer tout son génie ; mais, en considération du grade de Commandeur de la Légion d'Honneur, auquel il venait d'être promu, distinction aussi honorable que celle que j'aurais pu lui décerner, j'estime que cet advancement serait un peu trop rapide. Je décide donc de lui accorder le titre de Comte de Phước-Môn. Que ceci soit respectueusement exécuté ! »

« En recevant l'ordre de Votre Majesté, je me sens à la fois plein de joie et d'émotion. Je me permets de la remercier en ces termes :

« Je suis né, juste à une époque où ma famille était éprouvée par des malheurs ; de ce fait, je n'ai pu, devenu grand, me pourvoir d'une instruction solide. Fidèlement attaché à la doctrine de ma religion, mon rêve était de pouvoir un jour être utile à mon pays. Grâce aux livres étrangers que les circonstances m'ont donné l'occasion de lire,

j'ai pu comprendre ce que c'est que de "suivre le temps". Une devise que j'observe jour et nuit, c'est d'être toujours exact et fidèle. Parcourant le pays du Sud au Nord, j'espérais y trouver en même temps et la gloire et quelque chose de réel.

« J'ai été admis depuis dans le mandarinat, où, jusqu'ici, je n'ai rien fait encore qui méritât d'être signalé, bien que je sois déjà parvenu à l'échelon le plus élevé.

« Honteux de cette vie de parasite, j'avais conçu le projet de me retirer à la campagne, où je comptais mener une vie toute rustique.

« Ce projet n'était pas encore passé à l'exécution que, tout à coup, la Mère Patrie est cyniquement attaquée par les barbares. Emu par un sentiment de douleur commune, et fidèle à son serment, l'Empire d'Annam, fermement, prend le parti de lui porter secours par les armes.

« Au milieu de ces événements sensationnels, la Capitale fut, hélas ! sur le point d'être la victime de troubles intestins. Ce fut, je l'avoue, des choses navrantes, devant lesquelles je me voyais impuissant.

« Heureusement, le Ciel, voulant ouvrir une ère de paix, transmet la couronne à Votre Majesté, c'est-à-dire à son mandataire.

« Qu'il me soit permis d'exprimer ici une pensée : Puisque le Ciel le voulait, la restauration des Lê pouvait se faire sans le service des Xi et des Liệt ; le salut de la dynastie des Hán pouvait être obtenu sans le concours des Bội et des Bình, attendu que tout l'espoir du peuple s'était fondé sur le roi Hiêu-Văn. De même aujourd'hui, l'intronisation de Votre Majesté n'est nullement due au concours de nous autres, mais uniquement à l'influence des anciens Empereurs et à sa grande destinée.

« Votre Majesté est vraiment indulgente de m'accorder ces faveurs dont je ne suis pas digne. Me pardonnant pour mon passé, et m'encourageant pour l'avenir, les paroles dont elle m'honore sont à la fois si douces et si paternelles ! Et il en est ainsi, parce que personne ne me connaît mieux qu'elle.

« Par Votre Majesté, je suis réveillé de cette vie indolente que je mène depuis trente ans. Que ferai-je donc pour lui témoigner ma reconnaissance, pour lui être utile ?

« Que les paroles royales m'ont fait pleurer à cette pensée ! Que peut faire un homme dépassant la cinquantaine, à cette époque où cet ancien pays d'Annam a à sa tête un grand monarque qui lui ouvre une ère toute nouvelle ? Pauvre ami ! tu te sens de plus en plus faible, tandis que la charge devient de plus en plus lourde !..

« Voyons la situation où nous sommes : le pays est dépourvu de richesses, les soldats de toute force ; l'esprit du peuple n'est pas développé, son énergie loin d'être rétablie. A tout cela viennent

encore s'ajouter la sécheresse, la pluie, les troubles ! Que faire pour resserrer le lien des relations avec le pays ami ? Que faire pour mettre en sûreté la dynastie ? Tout ce qui préoccupe Votre Majesté dépasse ma compétence ! Je ne peux rien que de tâcher de la servir comme je peux, et je n'ose avoir que cette idée, à savoir de m'acquitter tant bien que mal de ma tâche.

« Je suis vraiment heureux d'être sous le règne de Votre Majesté. Sans compter la vertu et le respect qui, en elle, sont innés, elle a encore, comme l'Empereur fondateur de la dynastie, la faculté de connaître les hommes. La manière dont elle recrute les fonctionnaires est comme celle de l'Empereur son père, si généreuse ! De plus, le bien, fut-il minime, n'échappe jamais à sa connaissance et à ses récompenses. De sorte qu'un homme vulgaire comme moi a été l'objet de tant d'honneurs ineffables.

« Il ne me reste qu'une chose à faire, c'est de m'efforcer d'être toujours utile à elle aussi bien que de l'être à moi-même, en me corrigeant de mes défauts.

« Je n'ose point avoir la prétention de m'acquitter de ces faveurs, si immenses, mais je me fais un serment de rester toujours fidèle à Votre Majesté, comme il convient à un sujet.

« De cette manière, je pourrais concevoir l'espoir de jouir éternellement des faveurs dont je suis aujourdhui comblé.

«Le...du 12^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định ».

*
* *

*Lettre de remerciements adressée à Sa Majesté par
S. E. Đoàn-Đình-Duyệt, Ministre des Finances.*

« Sire,

« Je, soussigné, Đoàn-Đình-Duyệt, votre dévoué sujet, m'incline respectueusement devant Votre Majesté, en la priant de vouloir bien examiner ce qui suit :

« J'ai reçu une ampliation d'Ordonnance royale m'octroyant le titre de Baron de Ninh-Lãng, et la cérémonie d'investiture a été célébrée le 24 courant.

« En recevant cette distinction, je me sens à la foi plein de joie et d'émotion, et je me permets de remercier Votre Majesté en ces termes :

" Tonkinois d'origine, je descends d'une famille humble. Pauvre, étant petit, je n'ai pu m'assurer d'une bonne instruction. C'est pourquoi mon entrée dans l'Administration a été assez tardive.

« Grâce à la protection d'un haut personnage, ma carrière administrative commença dans la 1^{re} année de Đồng-Khánh, c'est-à-dire à l'époque de la restauration.

« Admis dans l'Administration provinciale du Nghệ-An, trois ans après j'y fus promu au grade de Kinh-Lịch.

« Comme le soleil et la lune qui éclairent le monde de leurs puissants rayons, l'Empereur, qui savait tout, n'ignorait aucun des mérites de ses sujets, bien qu'ils fussent minimes.

« Après ce stage, je fus chargé des fonctions de Tri-Huyện et de Tri-Phủ, et promu successivement au grade de mandarin provincial. Partout où j'étais, mon seul souci était de me consacrer à l'intérêt de l'Administration, afin de témoigner ma reconnaissance.

« Heureusement, les provinces du Nghệ-An, du Quảng-Ngãi et du Bình-Định furent successivement calmées. Cette pacification, à laquelle je n'ai en rien contribué, n'est due qu'à l'influence de la Cour.

« Chargé indignement de l'administration de diverses provinces pendant trente ans, je n'ai jamais cessé de rêver le séjour à Hué, dans ce paradis terrestre qu'est notre Capitale.

« Ce rêve, que je croyais irréalisable, est cependant aujourd'hui une réalité.

« J'ai été récemment nommé Ministre des Finances et membre du Cơ-Mật. Je crains toujours d'être incapable dans l'accomplissement de mon devoir ; à plus forte raison je n'oserai prétendre que j'étais digne de cet avancement exceptionnel.

« Votre Majesté a été vraiment indulgente de m'accorder cette distinction dont je ne suis pas digne. Au point de vue expérience, je suis inférieur à S. E. Tôn-Thất-Hàn, et, au point de vue de la bravoure et de l'esprit, je le suis à S. E. Nguyễn-Hữu-Bài. Quelle a été ma joie de partager les faveurs royales en même temps que ces éminents mandarins dont j'ai l'honneur d'être le collègue ! Combien j'ai été sensible à cette distinction !

« Je suis infiniment heureux d'être sous le règne de Votre Majesté, qui est un restaurateur de la dynastie. Outre la parfaite piété filiale qu'elle témoigne à l'égard de LL. MM. les deux Reines-Mères, elle possède en elle toutes les vertus de nos anciens Empereurs. La manière dont elle dirige et traite ses sujets est conforme à celle des Empereurs de l'antiquité, si exacte et si généreuse ! De sorte qu'un homme comme moi a été l'objet de tant de rares faveurs.

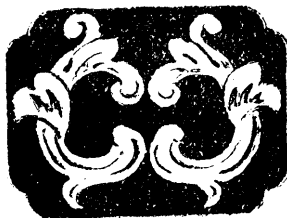
« Comme je tremble de joie et comme je rougis à la pensée que mes mérites sont bien au-dessous de la récompense !

« Cette distinction, qui constitue un souvenir, le plus cher pour ma famille, me fera penser sans cesse à ce sage conseil : « être toujours respectueux ».

« Chargé du Ministère des Finances, mon devoir est de me consacrer à tout ce qui intéresse le peuple et la terre ; l'inondation ou la sécheresse sont les motifs principaux de mon inquiétude.

« Je me suis permis d'apporter une collaboration cordiale à mes collègues, et de faire tout mon possible dans l'accomplissement de mon devoir, afin de jouir éternellement des faveurs royales qui sont, comme le Ciel et la Terre, tellement immenses.

« Le... du 12^e mois de la 1^{re} année de Khải-Định ».





LE TON-NHON-PHU (1)

Par U'NG-GIA,

Professeur au Quốc-Tử-Giám.

Quelques-uns de nos collègues ont fait des recherches sur les monuments des environs de la Capitale, et ces travaux leur ont permis de fournir des communications intéressantes aux lecteurs du *Bulletin des Amis du Vieux Hué*. Il est regrettable qu'ils aient omis un coin de terre situé derrière le Tàn-Thơ-Viện même.

Le jardin dont je veux parler est séparé du Palais par le fossé intérieur, où les nénuphars, à la saison des fleurs, exhalent un parfum délicieux. Il renferme une maison à étage, d'aspect gracieux, dont l'histoire va nous fournir l'occasion d'offrir au Bulletin notre modeste collaboration : c'est le Tòn-Nhơn-Phủ, le palais de l'administration de la Famille royale.

Le palais, me semble-t-il, a un caractère monumental qui est digne de notre description. Comme tous les autres monuments annamites, il est entouré de murs en maçonnerie, formant enceinte. Par devant, s'élève une porte massive et majestueuse, qui indique l'importance du monument. Dès qu'on est entré dans l'enceinte même, on voit un paravent, également en maçonnerie, sur la surface duquel est peinte l'image d'un cheval-dragon tournant la tête en arrière d'un air de défi.

Avant d'entrer dans la maison principale, on voit, de chaque côté, deux petites maisons en tuiles, construites parallèlement l'une à l'autre. Elles sont réservées aux employés subalternes, et portent le nom de Ty-Viên. Elles ne méritent aucune description.

La maison principale est construite sur un soubassement de 0 m. 95 de haut, 19 mètres de long et 18 mètres de large.

Elle est fermée par des murs percés de plusieurs portes et fenêtres. Au sommet de la toiture, deux dragons regardent jour et nuit un globe enflammé placé au milieu de l'arête faîtière : c'est le motif appelé *Lưỡng-long-triều-nguyệt*, « les deux dragons rendant hommage à la lune ».

La maison est divisée en trois compartiments, dont le principal est réservé au Président du Conseil, et les autres sont destinés à ses deux Assesseurs. Les deux appendis servent de vérandahs. La décoration intérieure est un peu différente de celle des autres bâtiments administratifs. Les ornements principaux sont des distiques inscrits en lettres rouges sur des panneaux suspendus aux murs et aux colonnes.

Jadis les princes et les grands mandarins en service au *Tôn-Nhơn* ont offert ces distiques en souvenir de leur passage, soit pour louer le mérite du fondateur du Conseil, soit pour vanter la Famille impériale, aux rejetons nombreux, soit pour souhaiter à la dynastie régnante de gouverner tranquillement le peuple de longs siècles encore. Aujourd'hui, les grands fonctionnaires de la famille royale ne cessent d'embellir cette maison, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel.

Les uns assurent la bonne administration de la famille ; les autres se proposent, par exemple, de créer une petite école pour vulgariser les sciences occidentales parmi les enfants des princes ; d'autres offrent des distiques pour la décoration du palais.

Deux tableaux, du mérite desquels je ne parlerai pas, sont suspendus aux murs. Le premier contient les portraits de quelques hauts mandarins de la Famille royale, et, sur le deuxième, sont peints le jardin et la maison du *Tôn-Nhơn-Phủ*.

Au premier étage, il y a un autel, où l'on vénère la mémoire du fondateur. Chaque année, à l'époque du printemps, les membres de la famille célèbrent à titre de reconnaissance, sous l'initiative de Son Excellence le Ministre de la Justice, une fête appelée *Xuân-Tê*, en l'honneur du fondateur, des princes et des mandarins qui ont contribué à la prospérité de la Famille royale.



Le hameau où est situé le *Tôn-Nhơn-Phủ* est celui de *Trung-Thuận*, dans la Citadelle. Le bâtiment principal où est centralisée l'administration de la Famille royale, fut construit, pour la première fois, en la

treizième année de Minh-Mạng (1832). Il fut réparé une première fois en la deuxième année (1890) puis, une seconde fois, en la quinzième année de Thành-Thái (1903). C'est en cette dernière année que les deux bâtiments des employés subalternes furent ajoutés. En la troisième année de Duy-Tân (1909), le Tồn-Nhơn-Phủ primitif fut remplacé par le joli pavillon que nous avons actuellement.

*
.

Le Conseil est administré par un Président, dit Tồn-Nhơn-Lệnh 尊人令, assisté par un Tả-Tồn-Chánh 左尊正, et un Hữu-Tồn-Chánh 右尊正, et par un Tả-Tồn-Nhơn 左尊人 et un Hữu-Tồn-Nhơn 右尊人 (1). Il y a en plus un Tả-Tồn-Khanh 左尊卿 et un Hữu-Tồn-Khanh 右尊卿. Les mandarins subalternes du Conseil sont un Tả-Tả-Lý 左佐理, un Hữu-Tả-Lý 右佐理, un Lang-Trung 郎 +, un Chủ-Sự 主事, un Tư-Vụ 司務 et des Thừa-Biên 承辦 (2).

.

Les attributions des membres du Conseil de la Famille royale sont multiples.

Citons en premier lieu le soin de désigner les délégués aux cérémonies rituelles.

Une ordonnance de la 6^e année de Gia-Long (1807) dit : « A partir d'aujourd'hui, les princes, fils du roi, seront désignés, chacun à tour de rôle, comme délégués du roi à chaque fête Hưởng 享 (3) célébrée dans les temples. »

(1) Les fonctions de Tồn-Nhơn-Lệnh, celles de Tả et Hữu-Tồn-Chánh, de Tả-Tồn-Nhơn et Hữu-Tồn-Nhơn, sont réservées aux princes.

(2) *Đại-Nam-nhứ-tlthông-chí*, 1^{er} volume, page 14.

Les trois hauts dignitaires actuels du Conseil de la Famille royale, dont nous donnons le portrait, Planche XI, sont Son Altesse le Prince Miên-Lịch, Prince de An-Thành, fils posthume de Minh-Mạng et le dernier des enfants vivants de ce souverain, Président ; S. A. Ưng-Huy, Vice-Président de gauche ; S. A. Ưng-Hào, Vice-Président de droite.

(3) Chaque année, il y a cinq fêtes Hưởng 享 ; Xuân-Hưởng 春享, Hạ-Hưởng 夏享, Thu-Hưởng 秋享, Đông-Hưởng 冬享, et Hạp-Hưởng 禘享. Le Xuân-Hưởng a lieu chaque année après la fête du Têt, c'est-à-dire le 8^e jour du 1^{er} mois. Le Hạ-Hưởng est célébré le 1^{er} du 4^e mois, le Thu-Hưởng, le 1^{er} du 7^e mois, le Đông-Hưởng le 1^{er} du 10^e mois, et le Hạp-Hưởng le 22 du 12 mois.

Une ordonnance de la 13^e année de Minh-Mạng (1832) note que chaque année, à l'occasion des fêtes des cinq Hướng, de la fête du Têt, ou du jour de l'an, et de celle du cinquième mois, ainsi que de la fête célébrée aux autels du temple Thân-Huân 親勳 (1), les mandarins de la Famille royale seront chargés d'y rendre les honneurs, pour que l'officiant soit en rapport avec l'acte.

Une ordonnance de la même année dit qu'il convient de désigner les princes comme délégués du roi à chaque fête, telles que les fêtes de l'anniversaire, de la mort ou de la naissance des empereurs et des impératrices, la fête Thanh-Minh 清明 (2) et la fête Tỉnh-Yết 省謁 (3).

. . .

Le Conseil de la Famille royale nomme en outre les princes qui sont chargés du contrôle des objets du culte dans les temples royaux.

Une ordonnance de la 17^e année de Minh-Mạng (1836) s'exprime en ces termes : « Les objets de culte destinés aux cérémonies dans les temples sont choses d'une grande importance ; il convient de partager entre tous le tour de contrôle, pour montrer notre respect minutieux du devoir. Il convient par conséquent d'envoyer des princes, fils du roi, ou d'autres princes, proches parents du roi, pour qu'ils se rendent, chacun au temple désigné, pour y contrôler respectueusement et avec soin les objets de culte. Le contrôle se fera mensuellement, et chacun sera désigné à tour de rôle. Chaque contrôle durera dix jours. »

La même année, une autre ordonnance prescrit que les mandarins du service de garde des temples devront être déplacés annuellement, et qu'à partir de cette date le Conseil du Tồn-Nhơn enverra les mandarins subalternes du Conseil, en vue de contrôler les offrandes, pour se rendre compte si celles-ci ne seraient pas malpropres ou trop réduites. Dans ce cas, les délégués devront adresser immédiatement au Trône un rapport de blâme.

Une ordonnance de la 4^e année de Thiệu-Trị (1844) confirme les mêmes dispositions :

(1) Le Thân Huân est un temple, situé en aval de la digue de Thọ-Lộc, dans lequel on vénère la mémoire de cinq princes du sang de grand mérite. Dans une étude ultérieure, nous en ferons la description.

(2) Thanh-Minh, c'est la fête de la visite des tombeaux. Cette fête a lieu vers les deux derniers mois du printemps

(3) Tỉnh-Yết, c'est la fête du nettoyage des tombeaux. Cette fête a lieu dans le 12^e mois annamite. *Hội điển*, Volume 4, pages 1 à 5.

« Les tombeaux et les temples étant des lieux pleins de noblesse et de majesté, y est-il dit, à partir de cette date, le Conseil du Tôn-Nhon devra désigner un mandarin de la Famille royale à chaque contrôle mensuel. Celui-ci, de concert avec le chancelier, des mandarins subalternes du Ministère des Rites, du Conseil de Đò-Sát et du Tỵ (1), contrôlera respectueusement tout ce qui est nécessaire, conformément aux règlements prévus » (2).

*
* *

Le maintien de la discipline dans l'ensemble de la Famille royale est une des attributions les plus importantes du Conseil.

Au début de la grande restauration, en l'année *tân-dậu* (1801), une ordonnance de Gia-Long dit : "De tout temps, les empereurs et les rois ont compris l'importance de l'accord entre les membres de la Famille royale et du profond attachement envers les parents. Il faut faire preuve de politesse et de la discipline pour maintenir intactes les six catégories des parents proches, afin que tous puissent jouir ensemble de la richesse et de la noblesse. Au moment où notre royaume tomba en décadence, les princes proches parents du roi goûtèrent souvent, eux aussi, de l'amertume. Pour moi, aujourd'hui, c'est grâce aux faveurs que m'ont faites mes ancêtres que j'ai pu reconquérir le pays tout entier, et je désire que vous obéissiez aux règlements, pour que vous jouissiez ensemble du bonheur. Tout récemment, j'ai appris que, parmi vous, il y en avait qui s'étaient emparés des maisons et des jardins des autres, qui buvaient de l'alcool, puis maltrahaient les gens et commettaient des fautes contraires aux règlements. Cette manière d'agir paraît détestable. Cela ne diffère guère de la conduite des parents des révolutionnaires Tày-Sơn qui, par leurs abus d'autorité, commettaient des actes criminels. Il en résulta du mécontentement parmi le peuple, de telle sorte que leur pouvoir en fut affaibli et qu'ils ont été vaincus. C'est un exemple tout à fait récent. Je vous réunis aujourd'hui pour vous donner des conseils et pour vous avertir qu'il ne faut pas être trop fiers, comme par le passé, afin que vous évitiez de commettre des fautes, car les règlements seront appliqués d'abord aux

(1) Il y avait cinq Tỵ : Đại-Lý-Tỵ 大理寺, Thái-Bộc-Tỵ 太僕寺, Thái-Thường-Tỵ 太常寺, Quang-Lộc-Tỵ 光祿寺, Hường-Lò-Tỵ 鴻臚寺. Certaines de ces fonctions existent encore, mais les bureaux, Tu, n'existent plus

(2) *Hội điển*, Volume 4, pages 6 à 10.

parents du Souverain. Il faut que vous vous y conformiez soigneusement".

Une décision de la 15^e année de Gia-Long (1816) dit qu'aucun mandarin civil ou militaire ne doit, sous aucun prétexte, entretenir des relations personnelles avec les fils ou les petits-fils du roi.

Une autre, dans le courant du règne de Minh-Mạng dit que, depuis les Assesseurs, les *Tả-Tôn-Khanh* et *Hữu-Tôn-Khanh*, jusqu'aux *Thừa-Biện*, membres subalternes du Conseil, tous sont des *Tôn-Thất* ou membres des diverses branches de la Famille royale ; par conséquent, ils ne doivent pas avoir avec leur chef les mêmes rapports que les autres mandarins subalternes des divers Ministères. A l'exception des affaires officielles, pour lesquelles ils sont autorisés à s'adresser à lui au bureau même du Conseil et en séance, il leur est formellement interdit de venir à son domicile pour lui adresser des souhaits et des salutations, à l'occasions de la fête du Têt ou de celle de la naissance (1).



Outre ce souci de la discipline commune, le Conseil veille à ce que chacun des membres de la Famille royale garde le rang qui lui convient.

Les *Tôn-Thất* des divers *Hệ* (2), qui auront fait une déclaration fausse au sujet de leur branche, se verront appliqués par assimilation les dispositions de la loi relatives à la succession fautive aux dignités héréditaires, et ils seront punis avec augmentation de degré (3).

Enfin, la 1^{re} année de Minh-Mạng (1820), une décision déterminait une autre obligation des fonctionnaires et des employés subalternes du *Tôn-Nhơn*, à savoir la tenue exacte du registre de la Famille royale.

« L'empereur dit à Nguyễn-Hữu-Thận et à Phạm-Đăng-Hưng : La Famille royale de l'Empire compte déjà deux cents ans d'existence, et les descendants en sont devenus très nombreux ; il était difficile de se les rappeler tous. Maintenant, il convient donc d'inscrire sur un

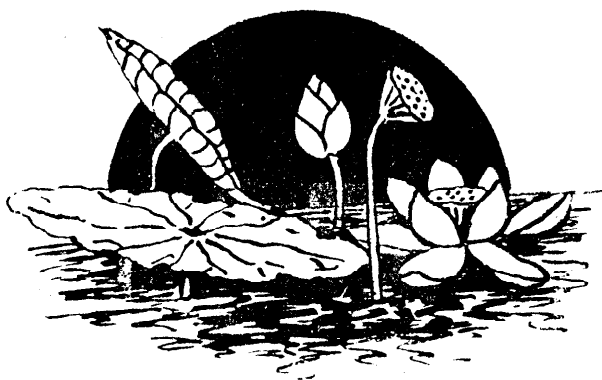
(1) *Hội điển*, volume 4, pages 11 à 21.

(2) Les membres de la Famille royale sont divisés en *Hệ* (branches). Ainsi les descendants de Gia-Dụ-Hoàng-Đê forment le 1^{er} *Hệ* : ceux de Hiều-Văn-Hoàng-Đê forment le 2^e *Hệ*.

(3) *Hội điển*, volume 4, page 26.

registre les parents proches des deux ou trois générations les plus voisines. Il faut donner un nom à ceux qui viendront, et un nom posthume à ceux qui meurent. A la remise du bonnet viril, au mariage, aux morts et aux cérémonies rituelles, tous recevront des faveurs, selon le degré de parenté. La création du Président, des Vice-Présidents et de toutes les fonctions subalternes du Conseil de la Famille royale, a pour but la conservation du registre de la famille et est un témoignage de l'attachement que nous avons pour tous nos parents » (1).

Tel est, étudié d'une façon sommaire, l'organisme qui a été créé pour maintenir la discipline et l'union, ainsi qu'une impeccable tenue morale, dans une famille, la plus nombreuse des familles royales, qui comprend plusieurs milliers de membres.



(1) *Minh Mạng* chanh yêu, volume 2, page 1.

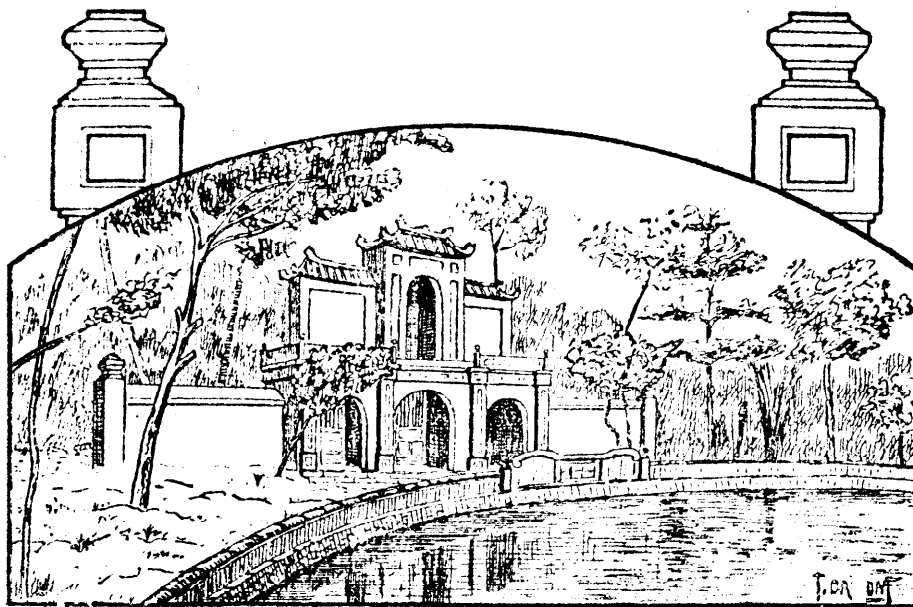


Fig. 18. — La porte de la pagode des Eunuques,
vue de l'intérieur.

(Dessin de M. T. ORDION¹).

LES EUNUQUES A LA COUR DE HUÉ (1)

Par A. LA BORDE,

Administrateur des Services Civils.

Le statut qui régit actuellement le service des eunuques, en Annam, est l'œuvre de Minh-Mạng, qui l'a fixé par l'ordonnance royale du 1^{er} du 2^e mois de la 17^e année de son règne, soit le 17 mars 1836. Minh-Mạng, par cette ordonnance, a voulu mettre fin aux abus que commettaient les eunuques de sa cour, semblables en cela à leurs collègues de la cour de Chine, où quelques-uns d'entre eux se sont rendus tristement célèbres par leur ingérence dans les affaires du Gouvernement.

(1) Communication lue à la réunion du 28 mai 1918.

Les eunuques, jusqu'à Minh-Mạng, n'avaient jamais été assujettis à une règle bien précise ; ils avaient toujours vécu en marge des autres fonctionnaires du Palais, glanant de ci de là des faveurs, mais ayant pu, justement en l'absence de textes limitant leurs fonctions, prendre quelquefois une autorité considérable dans l'administration intérieure du Palais et jusque dans l'administration même du royaume. Ne leur était-il pas facile, en effet, de prendre beaucoup d'ascendant sur les rois auprès desquels ils se tenaient, toujours prêts à les flatter dans leurs habitudes intimes et surtout dans leurs vices, et de s'attribuer ainsi une puissance d'autant plus redoutée que leur infirmité les rendait injustes et cruels.

Il faut croire que Minh-Mạng eut à se plaindre d'eux, puis qu'il jugea opportun, non seulement de limiter les faveurs auxquelles ils avaient été admis jusque-là, mais en outre de les ravalier au simple rang de laquais. Il dit, dans l'ordonnance citée plus haut, que désormais les eunuques ne pourront obtenir une dignité, et qu'en aucun cas ils ne pourront être admis dans la hiérarchie du mandarinat ; il rappelle que leurs fonctions ne consistent qu'à transmettre des ordres et qu'ils n'ont pas à s'immiscer en quoi que ce soit dans l'administration de la Cour ; il prescrit que tout eunuque qui se rendra coupable de transgresser ces nouveaux ordres sera sévèrement puni sans espoir de pardon, et il ordonne que cette décision soit gravée sur une stèle en face du Collège royal (1), afin que tous les étudiants en prennent connaissance et la transmettent à la postérité. Cette stèle existe en effet, et on la voit encore de nos jours, sur l'emplacement où se trouvait autrefois le Collège royal, à côté du temple de Confucius. Le collège a été déplacé, mais la stèle est toujours là, un peu dépaylée.



Les eunuques, a décrété Minh-Mạng (2), ne pourront plus être admis dans le mandarinat, et c'est pourquoi il a créé pour eux une hiérarchie spéciale qui échelonne leurs grades en classes et qui détermine leur solde en riz et en ligatures (3).

(1) Quốc-Tử-Giám.

(2) Ordonnance de la 17^e année,

(3) Ordonnance de la 17^e année.

CLASSES	GRADES	Nombre de	Nombre de
		bols de ri: par mois	ligatures par mois
1 ^{re} cl. Thủ-đẳng. .	Quảng-Vụ et Điện-Sự Thái-Giám (1). .	48	72
2 ^e cl. Thứ-đẳng. .	Kiểm-Sự et Phụng-Nghi Thái-Giám. . .	36	60
3 ^e cl. Trung-đẳng.	Thừa-Vụ et Điện-Thắng Thái-Giám. .	36	48
4 ^e cl. Á-đẳng . . .	Cung-Sự et Hộ-Thắng Thái-Giám . . .	24	36
5 ^e cl. Hạ-đẳng. . .	Cung-Phụng et Thừa-Biện Thái-Giám .	24	24

En la 2^e année de Đồng-Khánh (1887), il y eut quelques changements, portant surtout sur la solde en ligatures qui fut augmentée ; en la 2^e année de Thành-Thái (1890) la solde en riz et en ligatures fut supprimée, pour faire place à la solde en piastres, et cette dernière, par l'ordonnance royale de la 6^e année de Duy-Tân (1912), a été fixée comme suit :

Quảng-Vụ. . . .	540 piastres par an ;
Điện-Sự	384 —
Kiểm-Sự et Phụng Nghi.	324 —
Thừa-Vụ	276 —
Điện-Thắng	264 —
Cung-Vụ e t Hộ- Thắng ,	204 —
Cung-Phụng et Thừa-Tá	180 —

Si les eunuques sont exclus eux-mêmes des honneurs qui peuvent être dévolus aux mandarins, ils peuvent du moins obtenir, en faveur de leurs parents, quelques-uns des honneurs attribués aux simples citoyens. C'est ainsi que les eunuques des trois premiers rangs peuvent faire décerner à leur père un titre de Nhiều-Phụ, qui exempte définitivement d'impôt cet ascendant, comme ils peuvent également obtenir un titre de Miên-Nhiều (exempt d'impôt à vie) en faveur d'un frère ou d'un neveu. Les eunuques des 4^e et 5^e rangs ne peuvent rien obtenir pour leurs ascendants ; ils n'ont droit qu'à un titre de Miên-Nhiều pour un frère ou un neveu.

(1) Thái-Giám est le titre que l'on donne ordinairement aux eunuques.

Le *Hậu Hán du phục chí*⁽¹⁾ indique les insignes extérieurs que pouvaient arborer les eunuques. Ils étaient coiffés d'un bonnet frangé d'or agrémenté d'une cigale et d'une queue de rat. Pourquoi cette cigale, pourquoi cette queue de rat ? Sans doute, me dit un lettré, a-t-on voulu, d'une part, comparer l'eunuque à la cigale qui, d'après les poètes, ne vit que de rosée et conserve sa pureté ; d'autre part, faire allusion à ses fonctions qui, comme le rat, lui permettent de pénétrer dans les endroits les plus secrets. Je n'ai malheureusement pas pu reconstituer le modèle de ce bonnet, qui diffère

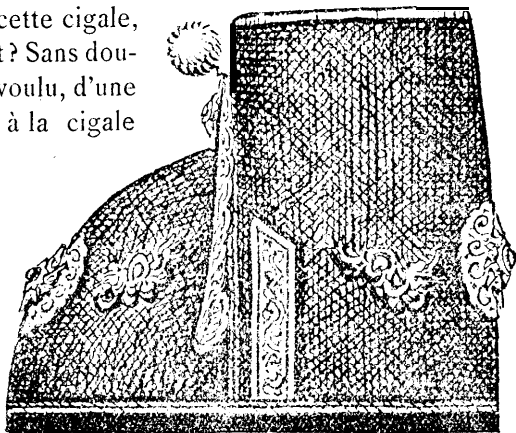


Fig. 19. — Bonnet d'eunuque, vu de côté.

beaucoup, semble-t-il, de celui actuellement adopté. Dans le nouveau, on ne trouve plus la cigale ni la queue de rat ; sa forme est simplement un peu différente de celle des bonnets de mandarins, la partie supérieure, au lieu d'être bombée et ronde, étant au contraire plate et ovale. Il est orné d'un pompon et de fioritures dorées ou argentées selon le grade.

La robe de cérémonie est verte pour les hauts gradés, bleue pour les autres, avec broderie pectorale représentant une fleur verte sur fond rouge. Il faut se souvenir ici qu'elle diffère par là des robes des mandarins, dont les broderies de la poitrine représentent des oiseaux pour les mandarins civils, des quadrupèdes pour les militaires. Autrefois, l'eunuque chef se distinguait en outre par un collier blanc en soie retombant de chaque côté sur la poitrine jusqu'à la ceinture. Ce collier n'existe plus. Le chef ne se distingue aujourd'hui que par le pendentif d'ivoire indiquant sa qualité.

(1) *Hậu Hán du phục chí*, livre parlant des véhicules et des costumes, sous les Hán postérieurs.



Fig. 20. — Costume de cérémonie des eunuques.

Quand ils n'étaient pas de service au Palais, les eunuques pouvaient se retirer dans un bâtiment qui leur était spécialement réservé, le *Cung-Giám-Viện*. Ce bâtiment n'existe plus ; il a été démoli il y a 2 ou 3 ans, parce qu'il tombait en ruines. Il n'en reste plus que la cuisine, le petit pagodon élevé par les eunuques pour le culte des génies, et la pierre frontale de la porte d'entrée, gravée des quatre caractères 宮監院門 *Cung-Giám-Viện-môn*, et religieusement conservée sur un socle par le dernier habitant, un eunuque licencié autrefois de ses fonctions par *Thành-Thái*, pour quelque faute commise.

Le bâtiment qui a été démoli comportait neuf compartiments et donnait asile aux familles des eunuques, en même temps qu'y étaient élevés et instruits les jeunes eunuques non encore admis au Palais. Il était sis à l'extérieur du Palais, à l'angle Nord-Est du mur d'enceinte, et c'est là, en effet, que l'on en trouve encore trace, tout près de la porte qui mène aux écuries royales. En face, se trouvait, et existe encore, le Binh-An-Đurong, où étaient transportées les femmes du palais, lorsqu'elle étaient sur le point de mourir (1).



Fig. 21. — Broderie pectorale des eunuques .

Du temps de Thành-Thái, les eunuques étaient au nombre de quinze ; cinq étaient en service aux tombeaux où, selon les rites, restaient encore des femmes de rois défunts ; deux étaient au service de la Reine-Mère ; les autres desservaient le harem royal Thành-Thái leur ayant préféré un régiment de jeunes filles qu'il avait embauchées pour son service personnel, et les ayant en outre souvent maltraités, beaucoup de ces eunuques quittèrent à ce moment là le Palais. Il n'en reste plus actuellement que neuf, lesquels, selon toutes probabilités, seront les derniers fonctionnaires de cette espèce.

En 1914, en effet, il fut question de les licencier et de supprimer ainsi ce restant des mœurs d'autrefois, peu compatible avec les idées du présent; toutefois, pour ne pas priver de ressources ces vieux serviteurs, il fut décidé de les conserver jusqu'à extinction, mais de ne plus admettre aucune nouvelle recrue. Il est donc temps, pour les Amis du Vieux Hué, de réunir quelques notes sur les ancêtres, pardonnez-moi l'expression, de ces infortunés.

Maintenant que nous avons donné quelques renseignements généraux sur les eunuques, entrons un peu dans les détails, en fouillant du côté de l'histoire.

(1) On trouve aussi le Binh-An-Đurong près des tombeaux où se sont retirées des femmes de Roi, au tombeau de Tự-Đức, par exemple. Seuls, le Roi ou les Reines-Mère ont le droit de mourir dans le Palais.

Le *Châu-lê*⁽¹⁾, rédigé au temps de la dynastie des Châu, nous apprend qu'ils étaient à cette époque appelés *Tư-Nhân* (aides), et qu'ils étaient exclusivement employés à transmettre des ordres dans l'intérieur du Palais ; ils étaient également affectés, dit le *Kinh-lê*⁽²⁾, à la surveillance des « portes et ouvertures » du harem, et recevaient aussi le nom de *Yêm-Doãn* (de *yêm*, « châtré », et *doãn*, « fonctionnaire ») ; ils étaient chargés de balayer et d'entretenir la propreté dans les appartements privés ; ce n'était donc, à vrai dire, que de vulgaires valets de chambre, autorisés à circuler dans le gynécée, et servant d'intermédiaire entre le souverain et ses femmes.

Ils ne tardèrent pas à prendre plus d'importance ; aussi prirent-ils le nom plus noble de *Hoạn-Quan* (fonctionnaire magistrat).

Nous trouvons, dans l'ouvrage du P. Hoàng, de Nankin (3), des renseignements plus précis sur ces fonctionnaires : « D'après les documents historiques, le service des eunuques s'introduisit en Chine sous la dynastie Tcheou (1122-256 av. J.-C.) ; mais, alors même qu'ils étaient comptés parmi les officiers, leurs emplois se bornaient à des services domestiques, comme de balayer les appartements, nettoyer les meubles, et aucun office public ne leur était confié.

« Plus tard, ayant su, par leur fidélité astucieuse et leurs services crapuleux, capter la confiance de certains souverains, ils ne se contentèrent pas d'un rôle aussi effacé et surent se faire attribuer de hautes dignités, aussi bien dans les administrations civiles que dans les administrations militaires.

« Ils usurpèrent l'administration publique, se firent des amis parmi les mandarins, comblèrent de faveurs leurs partisans, et causèrent par leurs machinations la ruine de leurs adversaires. Corrompus à prix d'argent, ils violaient tous les droits, et le droit suprême était entre leurs mains ».

Quelques sages souverains tentèrent plusieurs fois de réagir contre l'engance des eunuques. Déjà, en 1653, un empereur chinois avait décidé que les eunuques ne pourraient pas dépasser le 4^e degré ; qu'il leur était interdit de se mêler aux affaires publiques, ainsi que d'entretenir des relations avec les mandarins. En cas de violation de cette défense, les mandarins devaient être punis de la peine de mort et les eunuques condamnés à être coupés en morceaux.

Cette loi draconienne fut quelquefois appliquée, mais elle le fut

(1) *Châu-lê*, livre traitant des rites sous la dynastie des Châu.

(2) *Kinh-lê*, livre des rites, un des cinq livres classiques (*Ngũ kinh*).

(3) *Variétés sinologiques* : mélanges sur l'administration, par le P. Hoàng, du clergé de Nankin.

trop rarement, puisqu'elle n'effraya pas les eunuques des règnes suivants, lesquels, s'il faut en croire les rumeurs historiques, n'en continuèrent pas moins leurs exactions éhontées.

Ce qui a été écrit pour la Chine peut également s'appliquer à l'Annam où, on le sait, les mœurs chinoises ont laissé une si forte empreinte.

Ici comme là-bas, les eunuques ont exercé une influence néfaste, et il a fallu limiter les pouvoirs occultes que s'étaient arrogés, peu à peu, ces gardiens du sérail. Ils avaient une autorité encore très grande en 1755, puisqu'à cette époque le R. P. Koffler, dans la relation qu'il a laissée (1), écrivait : « Les eunuques sont en grand honneur. Il « en existe surtout trois dont les charges sont très importantes ; le « premier garde le Trésor Royal, perçoit l'impôt, paye les dépenses « de tout le Palais ; son autorité est telle que même le Roi ne peut « rien distraire du Trésor sans son consentement. — Deux autres sont « placés à la tête du commerce et seuls peuvent vendre aux étrangers « l'or, le fer, l'ivoire, etc. ; ils s'occupent de la navigation, des achats « de marchandises destinées au Roi.... »

Leur pouvoir dura jusqu'à Minh-Mạng, qui y mit fin par l'ordonnance citée au commencement de cette étude. Dans son ordonnance, l'empereur, après avoir rappelé la puissance extraordinaire que s'étaient forgée des eunuques de la cour de Chine, lesquels, nous dit un texte, « avaient la main sur la lame de l'épée du pouvoir et maîtrisaient ainsi l'action de l'empereur dont la main ne tenait que la poignée » (2), cite l'eunuque annamite Hoàng-Công-Phu qui, sous la dynastie des Lê, exerça un pouvoir aussi néfaste que la « flamme du feu ».

Les annales annamites nous parlent en effet de ce personnage. Il était originaire de la province de Hanoi ; infirme de naissance, il fut admis à 14 ans au sérail des Trịnh, seigneurs du Tonkin. Maires du palais des Lê. Il fit tant et si bien qu'il ne tarda pas à gagner, d'abord la confiance de ses maîtres, et, ensuite, une autorité redoutable. C'est sur son intervention qu'un de ses protégés, nommé Trịnh-Huệ, obtint la plus haute place au concours du doctorat, et devint en peu de temps ministre et général. Il s'entendit avec lui pour accaparer tout le pouvoir, et bientôt, sous l'autorité de ces deux hommes, le pays ne tarda pas à souffrir d'exactions de toutes sortes. Profitant de la peur nerveuse qu'avait de la foudre leur seigneur Trịnh-Gian, ils le persuadèrent qu'il devait s'enfermer dans un palais souterrain, et l'y ayant claustré à peu près complètement, ils devinrent dès lors les seuls maîtres du royaume. La reine, toutefois, tenta de secouer le joug de ces

(1) *Revue Indochinoise*, année 1911 : *Notice historique sur la Cochinchine*.

(2) Stèle érigée en face du Collège Royal.

usurpateurs ; elle obtint l'abdication de Trịnh-Gian en faveur de son frère et réussit enfin à battre Hoàng-Công-Phu et ses partisans (1).

Minh-Mạng raconte aussi que, même sous le grand roi Gia-Long, encore si près de lui, un eunuque, du nom de Lè-Văn-Duyệt, qui d'abord avait mérité par ses bons services le titre de général, abusa par la suite de sa situation, et prouva, une fois de plus, que « la caste à laquelle il appartenait n'était pas de bon aloi » (2). C'est Minh-Mạng qui parle ainsi, et c'est justement à propos de ce Lè-Văn-Duyệt que sa colère contre les eunuques se déchaîna.

Or, cette colère, en ce qui concerne Lè-Văn-Duyệt tout au moins, était, nous allons l'apprendre, injustifiée.

Lè-Văn-Duyệt, en effet, fut peut-être le seul eunuque qui ne mérita pas pareil jugement ; son histoire, entièrement connue des Français, puisqu'elle se place au moment de la conquête de la Cochinchine par Gia-Long, permet de le certifier et permet également de deviner les raisons qui ont poussé l'empereur Minh-Mạng à vouer à l'opprobre public ce dévoué serviteur. Ce dernier avait rendu d'éminents services à Gia-Long qui, pour le récompenser, l'avait nommé aux hautes fonctions de Vice-Roi de la Cochinchine. Après la mort de Gia-Long, Lè-Văn-Duyệt, en raison de l'affection respectueuse qu'il avait vouée au roi défunt, se crut autorisé à donner des conseils au nouvel empereur Minh-Mạng et de lui reprocher, dit-on, son attitude agressive à l'égard des Français que Gia-Long avait aimés. En outre, disent les Annamites, il était un de ceux qui auraient voulu voir le prince Anh, petit-fils de droite lignée, succéder à Gia-Long, et qui n'avait pas approuvé, par conséquent, l'intrônisation de Minh-Mạng, fils de deuxième rang. Pour les raisons ci-dessus, le nouvel empereur ne pouvait que nourrir des ressentiments contre Lè-Văn-Duyệt ; mais, en mémoire de Gia-Long, qui avait aimé ce serviteur, et surtout par crainte de la puissance que détenait encore Lè-Văn-Duyệt auprès du peuple et des armées, il n'osa pas sévir ; ce n'est qu'à la mort du célèbre eunuque qu'il put assouvir sa vengeance, et il le fit, dit la rumeur, d'une façon abominable.

Voici à ce sujet quelques détails que j'emprunte à M. Sylvestre (3) : « Ce haut fonctionnaire (Lè-Văn-Duyệt) avait encouru la haine de Minh-Mạng. Tant qu'il vécut, l'empereur le ménagea, craignant d'exciter le mécontentement du peuple, qui vénérât en lui l'un des héros

(1) Annales annamites, extrait du livre *Đại-Việt sử ký*.

(2) Ordonnance du 1^{er} du 2^e mois de la 17^e année de Minh-Mạng.

(3) *L'Empire d'Annam et Le Peuple annamite*, par J. Sylvestre, Administrateur principal en Cochinchine (1889).

de la guerre des Tày-sơn, l'ami de feu Gia-Long, et l'homme de bien qui avait établi l'ordre, la paix, la prospérité de la Basse-Cochinchine. Quand il fut mort, Minh-Mạng supprima la charge de Vice-Roi ; puis il prescrivit d'organiser un tribunal pour examiner les actes du défunt et faire le procès à sa mémoire. On incarcéra tous ses amis et ses familiers. Parmi ces derniers se trouvait un Tonkinois nommé Khôi qui protesta à main armée contre cette odieuse vengeance et provoqua une révolte ; il essaya de mettre sur le trône le petit-fils de Gia-Long, qui avait été détrôné en faveur de Minh-Mạng. Saigon fut assiégé ; Khôi ne céda qu'après une lutte héroïque ; ses lieutenants qui n'avaient pas été tués, ainsi qu'un missionnaire français (1), furent enfermés dans des cages et conduits à Hué, où ils furent condamnés à la mort lente ; le fils de Khôi, qui n'avait que 7 ans, fut torturé, et ses os pulvérisés, mis dans un canon, furent tirés au large en mer ; les 1.200 prisonniers (hommes et femmes) furent condamnés à creuser eux-mêmes un fossé dans les glacis de la Citadelle et, égorgés en masse, furent empilés dans la fosse commune (2). En outre, Minh-Mạng, reprochant à feu Lè-Văn-Duyệt de n'avoir pas su inculquer des sentiments de fidélité aux Cochinchinois envers leur souverain, lui imposa une peine posthume en démolissant son mausolée et en y plantant à la place un poteau chargé de chaînes avec cette inscription : « Ci-git l'eunuque qui osa résister à la loi ».

Naturellement, les annales annamites (3) ne mentionnent pas tous ces faits ; après avoir fait l'éloge de Lè-Văn-Duyệt, en tant que général et administrateur, elles se contentent d'ajouter qu'il fut rendu responsable, après sa mort, des actes de ses serviteurs, lesquels, faute de bons conseils que n'avait pas donné le maître, osèrent oublier leurs devoirs envers le souverain ; pour le punir, disent ces annales, son tombeau fut rasé, et un poteau de pierre y fut fiché en terre avec cette inscription : « Ci-git, puni par la loi, le puissant eunuque Lè-Văn-Duyệt ». Il faut croire que la tour d'Annam reconnut son injustice, puisqu'en 1868, le roi Tự-Đức rétablissait feu Lè-Văn-Duyệt dans ses titres de noblesse et plaçait sa tablette au temple des Trung-Hưng-Công-Thần (4).

(1) Le R. P. Marchand.

(2) Je n'ai pu retrouver trace de l'emplacement où furent ensevelies ces pauvres victimes. D'après M. Sylvestre, cet emplacement serait appelé « tombeau des rebelles » ou « tombeau de la terreur » et se trouverait dans la plaine des tombeaux, non loin du champ de tir (?).

(3) Annales annamites, *Đại Nam chính biên liệt truyện*.

(4) Temple des serviteurs méritants, actuellement sis sur l'emplacement de l'ancien Collège royal, près de la pagode de Confucius.

Déjà, en 1835, soit 3 ans après la mort de cet illustre eunuque, devant l'insistance de la population locale qui attribuait ses malheurs à la profanation du tombeau de Lè-Văn-Duyệt, on avait autorisé la reconstruction du tombeau et on avait fait enlever la stèle infamante. Le tombeau existe encore de nos jours ; c'est celui que l'on voit près de l'Inspection de Gia-Định; il est entretenu par l'administration française.

* *

Comment recrutait-on les eunuques ? Des renseignements que j'ai pu recueillir et qui ne sont basés que sur de simples souvenirs de



Fig. 22. — Groupe d'eunuques du Palais de Hué.

(Reproduction d'une carte postale éditée par DIEULEFILS, Hanoï).

vieillards, ce recrutement s'opérait de lui-même, en ce sens que le village ou la famille de celui qui naissait eunuque s'empressait d'aller offrir à la Cour les services de l'infortuné enfant. Cette naissance était une véritable aubaine, d'abord pour le village, qui, indépendamment de l'exemption d'un militaire qui lui était accordée d'office, pouvait espérer que, plus tard, l'enfant une fois admis au palais saurait appeler sur la commune les faveurs royales ; ensuite pour la famille qui, dès l'admission de l'enfant à la Cour, recevait une pension égale à l'impôt

personnel de 17 habitants (1). Aussi existe-t-il l'expression exclamative : « Accouchez d'un eunuque, pour que le village en tire profit » (*Đẻ ông Bô, đẻ cho làng nhờ*) (2).

Dès l'âge de 10 ou 11 ans, l'enfant était conduit au Palais, et, sous l'égide des vieux « chapons », il se formait au rôle délicat qu'il était appelé à remplir auprès des épouses impériales.

Le R. P. Koffler, dans sa relation écrite, je l'ai dit, en 1755, affirme que ces serviteurs « étaient eunuques de naissance et qu'étant d'espèce très rare, ils étaient fort recherchés par le Roi. » En principe, en effet, ils devaient être infirmes de naissance, mais il y a lieu de remarquer que le Code des lois annamites n'est pas excessivement formel là-dessus ; sans doute prévoit-il dans son article 244 « qu'aucune famille de fonctionnaire ou de gens du peuple ne pourra demander à adopter les enfants d'autrui pour les châtrer » ; mais cette prohibition, dit M. Philastre (3), ne s'adresse pas aux familles des rois qui, elles, conservent seules la prérogative d'avoir des eunuques : c'est tacitement déclarer que, pour le service de ces familles de classe élevée, la castration pouvait être autorisée et peut-être même prescrire. Dans ces conditions, il ne serait pas étonnant que jadis on ait eu quelquefois recours à la mutilation, les coutumes annamites, sous ce rapport-là comme sous tant d'autres, s'étant inspirées des mœurs de Chine où, nous affirme le P. Hoàng (4), « des enfants entre 6 et 20 ans étaient châtrés par les soins d'un vieil eunuque pour le service du sérail ». Si l'on retient que ce même auteur mentionne que le nombre des eunuques dépassait 200, et que, M. Maybon, dans *la Vie secrète de la Cour de Chine*, parle d'un règlement qui en prévoit 3.000, on peut conclure que la coutume barbare de la castration fut jadis forcément imposée pour satisfaire aux exigences de ce service étrange.

Il arrivait parfois, si l'on en croit un décret qui punit la chose (5).

(1) Je n'ai trouvé aucune trace, dans les ordonnances royales, de pareille faveur ; le brave eunuque qui m'a donné ce renseignement a dû l'inventer de toute pièce, pour mieux faire ressortir l'importance des honneurs attribués à ses semblables ; toujours pour cette dernière raison, il est fort difficile de connaître la vérité de la bouche même des eunuques, qui, par vantardise mentent ou exagèrent, lorsqu'il s'agit de faire valoir leur dignité ; j'ai eu très souvent à le constater au cours de l'étude que j'ai entreprise.

(2) Cette expression exclamative s'adresse à celui qui, non invité, prend place à un repas et mange la part qui ne lui était pas destinée. On n'a pas su m'en expliquer l'allusion.

(3) Philastre, *Code annamite*. p. 553.

(4) *Variétés sinologiques*.

(5) Décret, art. 344 du Code annamite.

que des individus se rendaient coupables de s'être eux-mêmes et privément réduits à la condition d'eunuque ; s'il était reconnu que ces mutilés volontaires n'avaient agi qu'à cause de leur misère, ils n'étaient pas punis, et étaient pourvus d'un emploi au Palais. On dit aussi que certains hauts mandarins, pour réserver toute leur ardeur aux affaires de l'Etat, n'hésitèrent pas à supprimer chez eux ce qui, chez tout humain, est la cause de tant de soucis. L'histoire annamite donne même le nom de ces héros stoïques. Je trouve, en effet, dans le livre *Việt sử tiệt yêu* (1), que, sous la dynastie des Lý, vers 1104, le général Lý-Thường-Kiệt, ainsi que son frère Thường-Hiền, s'étaient fait châtrer pour mieux servir leur roi. Lý-Thường-Kiệt rendit de brillants services dans la carrière des armes ; il gagna tellement de batailles qu'il mérita les plus hauts honneurs et recut à sa mort le titre ducal héréditaire de Việt-Quốc-Công, tandis que son frère obtenait le marquisat.

Plus tard, en 1251, sous le roi Thái-Tôn, vécut un autre héros de ce genre, Phạm-Ứng-Mộng, moins stoïque cependant, puisque lui, c'est par ordre de son souverain qu'il se fit opérer. Un jour, en effet, le roi, se promenant, aperçut un de ses sujets qui ressemblait étonnamment à un individu qu'il avait vu en songe la nuit précédente et qui, d'après ce songe, devait entrer au palais et devenir premier ministre. Le roi, frappé de cette ressemblance, s'empressa de l'admettre au palais ; mais, comme seuls les eunuques pouvaient y séjourner, il lui ordonna de se faire châtrer et lui paya ce dommage physique de 400 ligatures, Phạm-Ứng-Mộng, effectivement, se couvrit par la suite de mérites éclatants et devint le haut personnage prévu par le songe.

. . .

Il a été question plus haut des fonctions que devaient remplir les eunuques dans le Palais ; il est nécessaire d'entrer dans quelques détails. Le R. P. Koffler, dont j'ai déjà cité l'ouvrage, s'exprime là-dessus en ces termes : « Les eunuques ne doivent jamais parler seuls aux concubines, ni les voir ; aussi leur transmettent-ils les ordres du prince à travers des tentures et en présence de la première concubine et de l'intendance ; ils sont, à l'extérieur, leurs gardiens. »

D'autre part, les *Mélanges sur l'administration*, du Père Pierre Hoang, du clergé de Nankin, donne les renseignements ci-dessous :

« Ils sont Chargés de pourvoir aux vêtements de l'empereur et de

(1) « Résumé d'histoire annamite ».

ceux de sa maison, ainsi qu'au mobilier du palais et du sérail ; ils sont chargés des écuries, des armes, flèches, arcs, épées, lances, casques, cuirasses, boucliers, etc. ; ils sont chargés des parcs et des jardins. Ils font le service des banquets ainsi que de la table du roi et de sa maison, et ils s'occupent de la pharmacie et de la bibliothèque. »

M. Maybon (1), parlant des eunuques du Céleste Empire, entre davantage dans les détails intimes.

» Ils sont groupés, dit-il, dans des baraquements aux portes du sérail ; jour et nuit, ils grouillent. Ils sont guichetiers, veilleurs, caserniers, palefreniers, portiers, régisseurs, maîtres d'hôtel, valets de pied, huissiers, bouffons. Dans toutes ces fonctions, ils s'exercent à la délation, à l'espionnage, aux faux témoignages, à l'escroquerie, à la concussion, à tous les crimes. Maîtres des quarante-huit départements, ils régissent insolemment la vie du palais. D'après le règlement, ils devraient être trois mille ; ce chiffre, dit-on, a été quelquefois de beaucoup dépassé, mais seule une élite sert d'intermédiaire entre le Fils du Ciel et les femmes ; il arrive que le chef de cette formidable armée, mandarin de quatrième rang, ose opposer sa volonté à celle du Maître suprême.

» Les eunuques encomrent les appartements de l'Impératrice, des princesses épouses, des dames du palais ; ils sont sur les pas des servantes.... Quand la nuit tombe, les eunuques se rapprochent des appartements secrets, veillent aux portes.

» L'eunuque de service auprès de l'Empereur pénètre en un *retiro* secret. Là est une collection de fiches de jade ; chacune porte gravé, en caractères d'or, un nom de femme du harem ; sur l'une de ces fiches, la fantaisie du Fils du Ciel, durant le jour, s'est exprimée clairement : elle est sens dessus dessous. Instruit, l'eunuque s'éloigne. Il prend le chemin du sérail, et, à la porte du logis de la femme désignée, suspend une lanterne de corne écarlate... Cependant, la femme convoitée se dévêt, et, bientôt, l'eunuque entre avec, sur son bras, un manteau de pourpre sans manche. Sous les regards de l'être insensible, elle tremble de se voir nue ; mais déjà des bras puissants l'ont roulée dans le vaste manteau, et une étreinte qui semble passionnée, la couvre toute... Des couloirs sonores sont traversés.... L'eunuque hâte le pas, embrassant mieux sur sa poitrine le précieux fardeau.... Enfin c'est de nouveau la tiédeur d'un pavillon. Un arrêt. Une clarté incertaine. Des émanations précieuses. Et sur une couche, parmi la caresse d'étoffes soyeuses, l'eunuque abandonne sa charge ...

» L'eunuque de la veille remporte vers le gynécée la favorite
» assoupie ; puis il rédige un rapport qui, en cas de grossesse, fera
» foi. »

Ajoutons, pour dire tout ce qui se dit, qu'avant de rejoindre le gynécée, la femme, tout enveloppée dans le manteau de soie, serait présentée devant l'autel pour obtenir des génies la bénédiction de l'acte royal.

Tout ce qui précède, je le répète, n'a été écrit qu'en parlant du palais du Céleste Empire ; le lecteur comprendra que je n'ai voulu donner là que des renseignements généraux sur ce qui, par analogie, a pu être fait autrefois en Annam, et il se rappellera que, depuis Minh-Mang, les attributions des eunuques ont singulièrement diminué d'importance et tendent même à complètement disparaître.

*
* *

Quelques lecteurs seraient curieux, j'imagine, d'avoir encore quelques autres renseignements, très privés, sur la vie personnelle de ces braves eunuques. Je vais essayer de les satisfaire en racontant ici ce qui se dit sous le couvert, mais que je n'essayerai pas évidemment de prouver par des documents, que je chercherais d'ailleurs en vain. Messieurs les eunuques se payent quelquefois le luxe, ne vous en déplaise, de prendre une femme ; indépendamment de l'autorisation qu'ils recevaient parfois de leur souverain de se mettre en ménage, dans le Palais même, avec quelque concubine délaissée, il arrivait qu'ils prenaient femme en ville, adoptaient un enfant, et se créaient ainsi le foyer auquel tout être humain aspire. Aucune femme d'eunuque n'ayant laissé de mémoires, voilà donc le curieux obligé de rester dans le domaine des suppositions. On peut citer toutefois un ménage de ce genre qui fut, à Hué, des plus heureux, et dont la femme, innocente créature, se croyant en possession d'un homme normal, était navrée de n'en pas avoir d'enfant. Plus tard, après la mort de son époux chéri, elle se remaria, comprit et osa confier à des amis intimes quelques détails très amusants qui ne seraient pas à leur place dans un si sévère bulletin.

Il faut aussi raconter en termes voilés cette histoire abracadabrante, où l'on montre un Đòì du Palais condamné à mort pour avoir eu des relations trop intimes avec un eunuque, desquelles relations il résulta.... un enfant. Ceci tendrait à prouver que beaucoup de ces eunuques ne sont probablement que des êtres mal conformés, qui offrent les caractères très nets de l'hermaphrodisme ; après une telle histoire, on est

en droit d'user de l'expression amusante que j'ai relevée dans la bouche d'un farceur qui, me parlant d'un eunuque de sa connaissance, me disait que, dans sa famille, ils étaient tous eunuques de père en fils.

L'un d'eux a bien voulu se laisser photographier. On trouve chez lui non seulement le facies caractéristique d'une vieille femme, mais aussi le buste gras et les seins parfaitement conformés de la femme mûre. Est-il homme, est-il femme, est-il eunuque, ou simplement auvergnat ? Mystère! (1) En tous cas il est un des représentants les plus estimés de cette catégorie de fonctionnaires, à laquelle il appartient depuis l'âge de 11 ans, et il en a 62 ; c'est à la grande satisfaction de ses chefs qu'il assure son service dans un tombeau royal où il est chargé : 1° de surveiller les objets de culte dont il a l'inventaire ; 2° de payer la solde des 9 femmes dont il a la garde, femmes ayant fait partie du harem royal et dont les âges varient actuellement entre 62 et 83 ans.

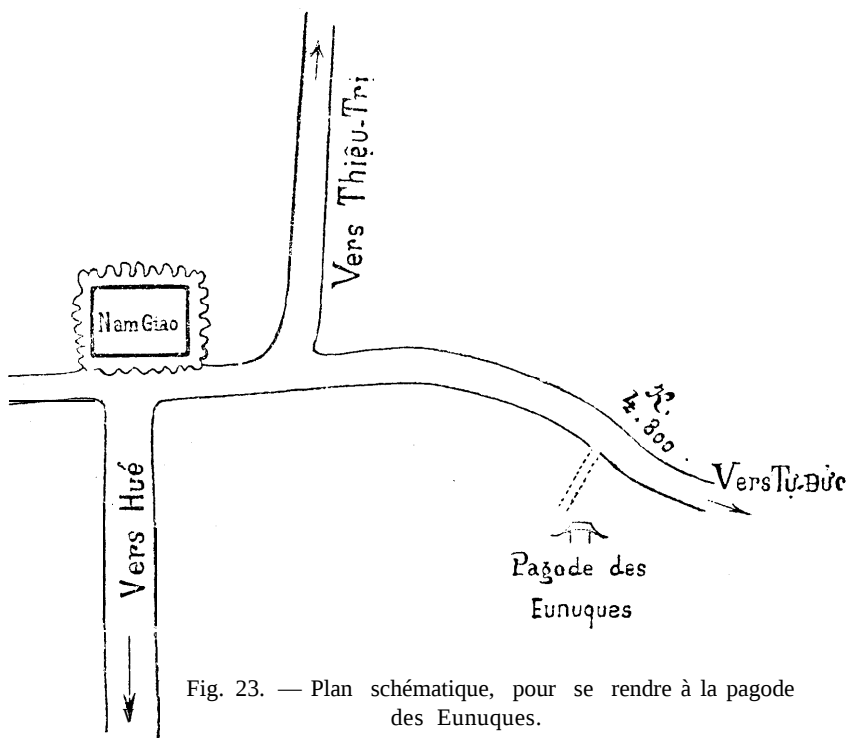


Fig. 23. — Plan schématique, pour se rendre à la pagode des Eunuques.

(1) L'image de ce buste d'eunuque n'offre de l'intérêt qu'au point de vue physiologique. Nous ne la reproduisons pas dans cette étude, qui traite la question plutôt au point de vue historique.

Je crois avoir à peu près tout dit sur les eunuques, tels du moins qu'ils m'ont apparu à travers les renseignements très disséminés que j'ai pu recueillir sur eux.

Il me reste à parler cependant d'une pagode, édiflée dans les environs de Hué, et que les Européens dénomment couramment pagode des Eunuques. Elle mérite effectivement cette dernière appellation, puisqu'elle a été reconstruite par les soins des eunuques de la Cour eux-mêmes, et qu'en outre elle entretient leur culte au cimetière qui leur est spécialement réservé. La pagode, dont le nom annamite est Tu-Hiêu, est placée sur un petit mamelon que borde la route allant à Tỳ-Đức ; un repli du terrain ne permet pas tout d'abord d'apercevoir le bouquet de verdure derrière lequel elle se cache, et où l'on trouve un fort beau site ; les amateurs de jolies promenades y goûteront la solitude impressionnante, le bruit d'un ruisseau, le chant des grillons, le gazouillement des oiseaux et le bruissement des pins chers aux âmes sensibles, et, sans doute aussi, chers aux âmes des infortunés eunuques. Cette pagode, dit une stèle (1), « est sise sur le territoire du village de Dương-Xuân, *huyện* de Hương-Thủy, *phủ* de Thừa-Thiên ; entourée de collines, un petit ruisseau coule à ses pieds ; elle a le Ngự-Bình (2) au Sud-Est, la rivière Hương-Giang au Nord-Ouest, et fait partie d'un des plus jolis paysages de la Capitale ». Elle a été fondée par le bonze Nhật-Định, qui y installa une bonzerie, et c'est beaucoup plus tard que trois grands eunuques de la Cour songèrent à s'y retirer et attirèrent vers cette pagode les largesses royales. En la 5^e année de Thành-Thái (1893), ces eunuques, faisant des réflexions amères sur leur état et sur les conséquences désastreuses qui pouvaient en résulter pour leur avenir, ne pouvant en effet, compter sur personne pour assurer le culte de leur âme, comprirent qu'ils devaient pourvoir eux-mêmes à leur salut, et, dans ce but, ils firent reconstruire et agrandir la pagode à leurs frais ; elle leur sert depuis, autant de maison de retraite que de maison de culte. « Durant notre vie, leur fait dire la stèle, nous y trouverons le calme ; pendant la maladie, nous nous y retirerons ; après notre mort, nous y serons ensevelis ensemble. Vivants ou morts nous y trouverons le repos ».

A côté, tout près de la pagode et sur le même plateau, a été construit le cimetière réservé aux eunuques. Il ne ressemble pas aux autres cimetières indigènes, puisque les tombes, au lieu d'être disséminées

(1) Une des stèles érigée à l'entrée de la pagode Tỳ-Hiêu.

(2) Colline dite de "l'Ecran du Roi".

en plein champ, sont au contraire symétriquement rangées dans une cour dallée, entourée d'un mur. On compte 18 tombes, mais neuf seulement sont occupées ; les neuf autres attendent que les neuf derniers eunuques qui vivent encore se décident à rejoindre leur dernière demeure. On n'est pas plus prévoyant.

Il ne faut pas quitter le joli endroit que nous venons de parcourir sans parler d'un petit pavillon, de forme tout à fait spéciale, situé en face de la porte de la pagode des Eunuques. C'est la tour Bô-Đê (Tháp-Bồ-Đê) où sont enfouis les livres et les statues bouddhiques dont la vétusté ne

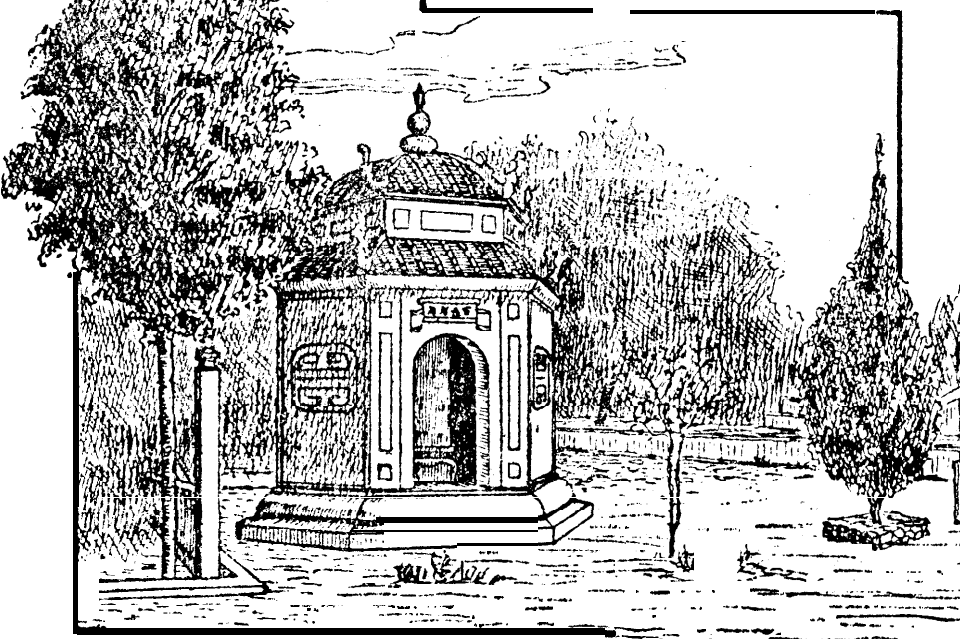


Fig. 24. — Abri de stèle, à la pagode des Eunuques.

(Dessin de M. T. ORDIONI).

permet plus l'emploi. Les vieux écrits rituels ne doivent pas être brûlés ; ils doivent être réunis en tas et livrés à la désagrégation lente et naturelle. Dans la tour **Bồ-Đề**, il n'existe qu'une ouverture sise à deux mètres du sol, et pour l'accès de laquelle il faut se pourvoir d'une échelle. Par cette ouverture, sont jettés les vieux manuscrits, et j'ai pu en effet en apercevoir un tas énorme. Une plaque gravée de caractères nous apprend que la tour a été bâtie en 1896, sur l'initiative d'un vieux bonze de la pagode voisine (**Từ-Hiêu**), et avec l'assistance d'un eunuque du Palais, qui obtint de la Reine-Mère les fonds nécessaires. Les religieux des pagodes d'alentour sont invités à apporter en cet endroit les livres et statues hors d'usage.

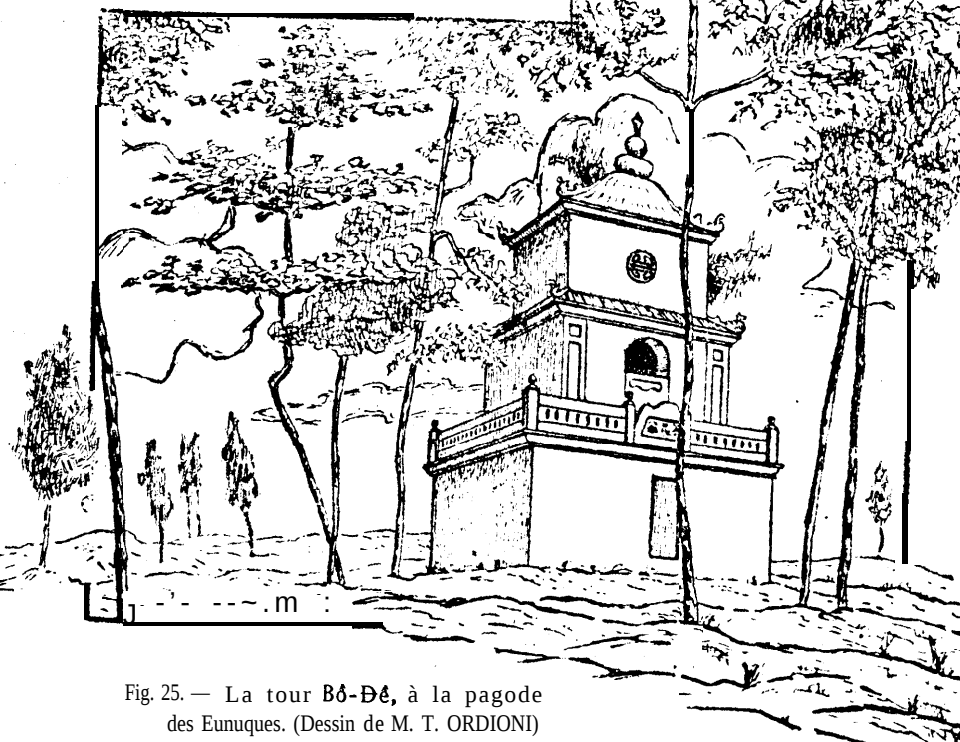


Fig. 25. — La tour **Bồ-Đề**, à la pagode des Eunuques. (Dessin de M. T. ORDIONI)



LE CINQUANTENAIRE DE LA REINE-MÈRE HOANG-THAI-PHI (1)

DOCUMENTS

fournis par S. E. le ĐỒNG-CÁC,

traduits par LÈ-BÍNH,

Độc-Học de Quảng-Ngãi.

Sur la demande de LL. AA. les Princes, du Conseil des membres de la Famille royale et du Conseil des Ministres, la cérémonie du cinquantenaire de Sa Majesté la mère de l'Empereur fut célébrée le 26^e jour du 3^e mois de la 2^e année de Khải-Định (le 16 mai 1917).

Le 21^e jour du dit mois (le 11 mai 1917), des mandarins du Ministère des Rites, des Gardes de corps et des Eunuques se réunissent dans le palais Trường-Ninh 長寧 (Longue paix), où ils font placer, dans le compartiment du milieu et au Sud du trône de la Reine-Mère, une table dorée, et, devant celle-ci, deux tables jaunes, l'une à droite, l'autre à gauche. C'est sur la table dorée qu'on mettra le *kim-tiền* 金箋 (la lettre d'or), et sur les deux tables jaunes qu'on mettra le *hạ-tiền* 賀箋 (la lettre de félicitations) et les *phẩm-nghĩ* 品儀 (cadeaux) offerts par Sa Majesté à la Reine-Mère. La place des prosternations de l'Empereur est préparée au Sud de la table dorée. Deux tables, dites *phản-điền* 反玷 (tables réservées à la bouteille

(1) Communication lue à la réunion du 6 avril 1918.

et aux verres d'alcool de cérémonie), sont placées à droite et à gauche de la place des prosternations de l'Empereur.

La place de l'attente impériale est préparée, face à l'Ouest, dans le compartiment de gauche. Une chaise impériale est placée dans l'aile Est du palais. La salle de réception de Monsieur le Résident Supérieur et des fonctionnaires français assistant à la cérémonie est préparée dans la maison de gauche, qui est ornée de nattes de différentes sortes, de ciels de lits, de rideaux, de tables et de chaises. Le service des Gardes du corps a préalablement orné le *thế-lầu* 綵樓 (pavillon à étage couvert de broderies), dans le palais, de rideaux, de ciels de lits, de sentences transversales, de sentences parallèles, de lampes, de lanternes, et, enfin, de tables rouges, destinées à recevoir les cadeaux offerts par les Princes, les membres de la Famille royale, les Ministres, les femmes des anciens rois, les princesses, les femmes de princes, les femmes des mandarins et les mandarins des provinces. Les *thế-bàng* 綵棚 (pavillons plats couverts de broderies), qui se trouvent à droite et à gauche du *thế-lầu*, sont ornés de bancs, de chaises et de nattes, dans un ordre parfait.

Ce même jour (1^e 11 mai 1917), le Ministre des Rites présente au Trône l'invocation préparée pour le rite *kỳ-cáo* 祇告 (annonce respectueuse), la lettre d'or portant les félicitations, et la lettre de félicitations énumérant les cadeaux ; une fois que Sa Majesté a mis les caractères réservés, c'est-à-dire son propre nom, elles sont retournées et placées, la première dans le temple Phụng-Tiên, et les deux dernières sur la table dorée, dans le palais Cần-Chánh.

Le 22^e jour (le 12 mai 1917), après les roulements de tambours annonçant l'aube, les mandarins qui en sont chargés font partir 9 coups de canon.

Durant la fête, on tire en tout 41 coups de canon : 1^o Le 22^e jour (12 mai), 9 coups; 2^o le 26^e jour (16 mai), jour de la fête, 19 Coups, dont 7 lors de la sortie de l'Empereur de son palais privé, 3 lors de sa rentrée, et 9 lors de l'accomplissement du rite dit *khánh-hạ* 慶賀 (félicitations) ; 3^o le 28^e jour (18 mai), jour de Thiêt-Triều 設朝 (cérémonie de cour), 10 coups, dont 7, lors de la sortie de l'Empereur de son palais privé et 3 lors de sa rentrée ; 4^o le 2^e jour du 4^e mois (22 mai), vers 6 heures du soir, 3 coups annonçant l'achèvement de la cérémonie.

Ils font aussi déployer sur le mât du Cavalier les drapeaux de réjouissance de diverses couleurs. Ces drapeaux seront enlevés à 6 heures du soir, le 2^e jour du mois suivant. D'autres mandarins députés à cet office font déposer des offrandes sur les autels, dans le temple Phụng-Tiên : un repas copieux composé de mets délicieux et

de desserts, des papiers de culte, des baguettes d'encens, du bois odoriférant, du thé, du bétel et de l'alcool, etc., et on place dans la cour du temple des armes en bois, des instruments de musique rituels, etc., dans un ordre parfait.

Les Tòn-Trước, délégués de l'Empereur, en costume de cour, vont accomplir devant ces autels le rite *kỳ-cáo*, ou de l'annonce respectueuse, et se retirent dès que le rite est accompli.

A 3 heures de l'après-midi, des mandarins chargés de cet office déposent sur les autels, dans ce même temple, des offrandes telles que papier de culte, baguettes d'encens, bougies, bois odoriférant, thé, bétel et alcool. Des mandarins militaires placent, devant le temple, des armes en bois et des instruments de musique.

Sur l'invitation d'un grand eunuque, la Reine-Mère Hoàng-Thái-Phi vient accomplir dans le temple le rite *chiêm-bái* 瞻拜 (se présenter en se prosternant). Cela fait, elle rentre dans son palais privé.

Le matin du 23^e jour (1^e 13 mai 1917), des mandarins font placer devant le palais Cần-Chánh une table à baldaquin, des dais et des parasols jaunes, des sabres et des instruments de musique. Des mandarins supérieurs du Ministère des Rites, du Ministère des Finances, du Service des Gardes du corps, en costume de cour, se rendent au palais Cần-Chánh, portant respectueusement les boîtes contenant la lettre de félicitation et les cadeaux de Sa Majesté, qu'ils placent ensuite dans la table à baldaquin, pour les apporter au palais de la Reine-Mère. La table à baldaquin s'arrête dans la cour de ce palais. Alors, des eunuques, en costume de cérémonie, portent successivement ces boîtes et les placent sur les tables jaunes préparées à droite et à gauche dans le palais. Quant aux cadeaux offerts par toutes les autres personnes, ils sont gardés par les mandarins Khâm-Điểm 欽點 (respectueux observateurs) (1), et placés sur les tables rouges préparées dans le pavillon à étage, à droit et à gauche, par des mandarins du Ministère des Rites.

Le matin de ce jour, un rite dit *kiền-cáo* 虔告 (annonce respectueuse) s'accomplit dans les maisons de culte de Thuận-Nghị Kiền-Thái-Vương 純毅堅太王 et de Phú-Lộc Quận-Công 富祿郡公, aïeuls de l'Empereur. Les présents destinés à ce rite sont préparés par le Ministère des Rites.

Le 24^e jour (le 14 mai), à 7 heures et demie du matin, Sa Majesté se rend au palais Trường-Ninh, accompagnée des Princes des

(1) Les mandarins Khâm-Điểm étaient : pour les provinces du Sud, M. Bùi-Quản, Tổng-Độc du Bình-Định ; pour les provinces du Nord, M. Trần-Văn-Thông, Tuần-Phủ de Quảng-Trị.

grands mandarins du Conseil de la Famille royale, des mandarins civils et militaires de rang supérieur, des Tòn-Tức ou mandarins du culte impérial du 3^e degré et au-dessus, et des Khâm-Điêm, qui sont tous en costume de cérémonie. Sa Majesté se repose un instant dans le palais, tandis que les autres attendent dans les maisons à gauche et à droite. De tout cela, la Reine-Mère a été prévenue par des eunuques.

A 8 heures, Sa Majesté, en costume de cérémonie, entre dans le pavillon à étage, où elle fait 5 prosternations pour offrir ses cadeaux de félicitation. Le Ministère des Rites a préparé dans ce pavillon la place des prosternations de l'Empereur et placé des nattes dans l'ordre voulu. Les Princes et les mandarins qui ont accompagné Sa Majesté font en même temps que Sa Majesté 5 prosternations dans la cour du pavillon. Après quoi, ceux-ci se retirent pour attendre à gauche et à droite, et ne s'en vont qu'après le retour de Sa Majesté dans son palais.

Les 25^e, 26^e et 27^e jours (les 15, 16 et 17 mai), chaque matin, à 10 heures et demie, c'est-à-dire à l'heure du dîner de la Reine-Mère. Sa Majesté vient offrir elle-même les baguettes et le verre d'alcool à la Reine-Mère, tandis que des musiciennes chantent des souhaits de longévité, et que des femmes des anciens rois et des princesses, en costume de cérémonie, assistent debout à gauche et à droite.

Le 26^e jour (le 16 mai) de grand matin, des mandarins disposent à droite et à gauche, dans la cour du palais Trừng-Ninh, des armes en bois, des dais, des éventails et des instruments de musique. Des danseurs, en costume de danse, se rangent avec leurs instruments dans un coin de la cour. Des drapeaux sont plantés depuis la porte Nguyệt-Anh jusqu'à la porte du palais Trừng-Ninh. Les Princes, les mandarins civils et militaires de rang supérieur, les deux Khâm-Điêm, les Tòn-Tức du 3^e degré et au-dessus, les Phò-Mã 駙馬 (gendres de rois) et les mandarins participant aux actes de la cérémonie, en costume de cour, attendent debout, à gauche et à droite, dans la cour du palais Trừng-Ninh. Les Tòn-Tức du 4^e degré et au-dessous, les mandarins civils et militaires de rang inférieur au 4^e degré, également en costume de cour, attendent debout, à gauche et à droite, à quelques pas de l'intérieur de la porte d'entrée, ou attendent debout aussi des mandarins en retraite, des fils de hauts mandarins membres de la Famille royale (Tòn-Thất), des vieillards, des élèves nobles du Quốc-Tử-Giám (Tòn-Sanh), des parents éloignés de l'Empereur, venant de son village et de sa sous-préfecture, des membres de la famille maternelle de l'Empereur, et des élèves du Quốc-Tử-Giám, qui sont tous en costume de cérémonie.

Des mandarins font placer à droite et à gauche, dans la cour du palais Càn-Chánh, et devant la porte Đại-Cung-Môn (Porte Dorée)

une table à baldaquin, des dais et des parasols jaunes, des armes en bois et des instruments de musique, etc. Un mandarin supérieur du Ministère des Rites, un mandarin supérieur du Nội-Các et les trois Tòn-Tước porteurs, en costume de cour, s'avancent vers la table dorée ; ils prennent respectueusement, l'un, la boîte contenant la lettre d'or, le deuxième, la bouteille d'or, et le troisième, les verres de jade, et les placent dans la table à baldaquin. Ces objets, couverts de voiles de crépon jaune, avaient été remis par l'Empereur à des Thị-Vệ, pour être placés sur la table dorée préparée dans le palais Cần-Chánh. La table à baldaquin passe par la porte Đại-Cung-Môn, traverse la porte Nguyệt-Anh, entre sous la porte du palais Trường-Ninh et s'arrête dans la cour du palais. Arrivés à la porte du palais Trường-Ninh, les dais, les sabres, les bâtons s'arrêtent ; la table à baldaquin n'est plus accompagnée que des parasols jaunes. Le mandarin supérieur du Ministère des Rites et le mandarin supérieur du Nội-Các sortent respectueusement de la table à baldaquin la boîte de la lettre de félicitation, et vont la placer sur l'une des tables jaunes préparées dans le palais Trường-Ninh. Les deux Tòn-Tước porteurs sortent la bouteille d'or et les verres de jade, et vont les placer sur les tables dites *phần-diêm*, préparées à cet effet à droite et à gauche de la place des prosternations de l'Empereur. Ces objets sont couverts de voiles jaunes. Cela fait ces mandarins se retirent et attendent.

A 6 heures et demie, des mandarins font placer, conformément aux règlements, la litière impériale dans le compartiment du milieu du palais Cần-Chánh, et des sabres, des parasols, des armes en bois et des instruments de musique dans la cour du palais.

A 7 heures et demie, un mandarin supérieur du Ministère des Rites et le mandarin militaire qui, la veille, avait passé la nuit dans le Palais, annoncent à l'Empereur : « Sire, tout est dans un ordre parfait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. » Alors, Sa Majesté sort de son palais privé, coiffée du bonnet dit *cửu-long* 九龍 » (aux neuf dragons), vêtue de satin jaune, et portant en main une tablette de jade dite *trần-quê* 鎮圭. L'Empereur étant arrivé au palais Cần-Chánh, l'adjudant du service de la litière impériale dit à haute voix : « Préparez la litière impériale », et, à genoux, il invite l'Empereur à monter dans la litière. Alors le tambour bat, la cloche retentit au Ngọ-Môn, et la musique joue. Accompagnée du cortège impérial, la litière de l'Empereur sort par la Porte Dorée (7 coups de canon sont alors tirés), traverse la porte Nguyệt-Anh, et arrive enfin à la porte du palais Trường-Ninh. Là tous bruits cessent ; Sa Majesté descend de la litière et entre dans l'aile Est du palais, où elle se repose un petit moment sur une chaise impériale

préalablement mise par des Thị-Vệ. Informée par les eunuques, la Reine-Mère, coiffée du bonnet *cửu-phụng* 九鳳 (aux neuf phénix), et vêtue d'une robe portant le même nom, vient se mettre sur son siège.

Vers 8 heures, vient M. le Résident Supérieur, accompagné d'autres fonctionnaires. Un mandarin supérieur du Ministère des Rites avait été délégué pour aller inviter ces fonctionnaires à la Résidence Supérieure. Arrivé à la porte du palais Trùng-Ninh, ils sont accueillis par deux Ministres qui les invitent à entrer dans le palais. Le Résident Supérieur prononce aussitôt un discours, et, après que Sa Majesté y a répondu, M. le Résident Supérieur et les autres fonctionnaires vont se tenir debout, à droite et à gauche, tandis que Sa Majesté vient à sa place d'attente.

Voici le discours de M. le Résident Supérieur :

« Madame,

« En ce jour de fête, de tous les points de votre royaume, des milliers de voix montent vers Votre Majesté, dans un concert joyeux et reconnaissant. On salue en vous la femme de grande vertu qui consacra sa jeunesse au cher enfant qu'un deuil cruel et prématuré lui laissait la lourde charge d'élever, et dont elle dut former l'esprit et le cœur, pour le préparer à toutes les hautes missions auxquelles sa naissance lui donnait le droit de prétendre.

"Au nom du Gouvernement de la République Française, au nom de M. le Gouverneur Général, au nom de tous les Français d'Indochine, je viens vous apporter mes compliments et mes vœux. Je souhaite à Votre Majesté de vivre pendant de longues années, pour assister au plein épanouissement du règne du fils affectueux, du souverain éclairé et sage, épris de justice et ami du progrès, qui préside si dignement aux destinées du grand Empire d'Annam. »

Voici la traduction de la réponse de Sa Majesté :

« Monsieur le Résident Supérieur

« La célébration du cinquantenaire de la naissance de Sa Majesté Hoàng-Thái-Phi est l'un de ces actes solennels par lesquels je désire manifester à son égard toute la tendresse, l'affection de mon cœur filial, comme l'aube lumineuse entourant l'astre Bửu-Vũ.

« Au concert des félicitations venant de la capitale et de l'intérieur, vous avez daigné, Monsieur le Résident Supérieur, exprimer, au nom

du Gouvernement de la République, de Monsieur le Gouverneur Général et en votre nom, des souhaits et des vœux de la plus cordiale sympathie.

« Sa Majesté la Reine-Mère est vivement émue de bonheur et de reconnaissance pour cette gracieuse démarche émanant du représentant du Protectorat à Hué, et elle me charge de vous prier, Monsieur le Résident Supérieur, d'être l'interprète de ses meilleurs sentiments auprès du Noble Gouvernement français, à qui elle souhaite de terminer la guerre victorieusement et prochainement, ainsi qu'auprès de Monsieur le Gouverneur Général. Sa Majesté la Reine-Mère vous prie d'agréer également les vœus de bonheur et de prospérité que'elle forme pour votre personne.

« Je m'associe à ces sentiments et à ces vœux, pour la grandeur de l'Annam, pour sa prospérité et pour la paix et le bonheur du peuple. »

Alors des hérauts proclament : « Qu'on chante les vers pour l'exaltation de la félicité (*sùng-khánh* 崇慶). »

Les danseurs viennent se ranger dans la cour, et, tout en dansant chantent (1) :

« Le bonheur, la prospérité (de Sa Majesté la Reine-Mère) atteignent leur apogée.

« Comme elle ressemble à la Grande Porteuse (2), chaste et sereine !

« Les trois mille portiques de pierre précieuse (3) resplendissent, irisés.

« Les quatre-vingt-dix jours de lumière (4) sont pleins d'un pur éther (5).

« Dans l'immensité paisible des espaces azurés, la constellation Bîru-Vũ (6) brille d'un feu pur.

« Prosternons-nous, pleins de joie, dans les plus vifs sentiments de félicitation,

« Unanimes dans une acclamation enthousiaste ! »

Après ces chants les danseurs retournent à leur place.

(1) Nous devons la traduction de cette poésie et de Celles qui suivent à S.E. Ngô-Dinh-Khê à qui nous exprimons toute notre reconnaissance.

(2) La « Grande porteuse », c'est la terre, qui, comme une mère porte ses enfants, porte les êtres à sa surface.

(3) L'auguste palais de la Reine-Mère.

(4) Les trois mois du printemps.

(5) Le « pur éther » est un air, un souffle de bon augure.

(6) Constellation en relation avec les femmes.

On proclame :

« Formez vos rangs ! » (La musique joue.) — « Alignez-vous ! » (La musique cesse.) — « A Sa Majesté ! Qu'elle vienne à la place des prosternations ! » (La musique joue) — « A Sa Majesté ! Qu'elle accomplisse la cérémonie de félicitations ! » — « Qu'elle s'agenouille ! » — « Que tous les mandarins s'agenouillent ! » — « A Sa Majesté ! Qu'elle passe la tablette de jade dans la manche ! » — « Qu'elle offre la lettre de félicitations ! »

Le Tòn-Tưóc porteur de la lettre de félicitations s'agenouille à droite de la place des prosternations de l'Empereur et présente la lettre. Sa Majesté la reçoit, l'élève à hauteur du front puis la remet au Tòn-Tưóc qui la lui a donnée. Celui-ci se relève, vient placer la lettre sur la table dorée et s'en va.

On proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'elle accomplisse le rite Thựợng-Thọ 上壽 ! (offrir les verres de longévité) ! » — « A Sa Majesté ! Qu'elle offre les verres de longévité ! »

Les deux Tòn-Tưóc porteurs de la bouteille et des verres (les verres sont au nombre de trois et sont disposés dans un même plateau) s'agenouillent, l'un à gauche, l'autre à droite de l'Empereur, et présentent la bouteille et les verres. L'Empereur prend la bouteille, verse de l'alcool dans les verres, puis remet la bouteille au porteur de gauche, qui va la placer sur la table dite *phần-điểm*, préparée à gauche, tandis que le Tòn-Tưóc porteur des verres va remettre les verres à un eunuque qui se dirige vers le store intérieur. Alors un mandarin du sexe féminin reçoit les verres et les offre à la Reine-Mère.

On proclame :

« A Sa Majesté ! Qu'elle sorte la tablette de jade ! » — « Qu'elle se prosterne ! » (Même proclamation pour les mandarins). — « Qu'elle se relève ! » — « Qu'elle compose son maintien ! »

« Qu'on chante les vers du bonheur accumulé (*tập-khánh* 集慶) ! »

A cette dernière proclamation, les danseurs s'avancent, et, tout en dansant, des branches de fleurs jaunes en main, chantent :

« Que les jours (des parents) précieux (pour leurs enfants) se perpétuent !

« Au seuil du Palais de jade, nous lui présentons respectueusement la tasse de jade (1).

« Avec respect, sur le plateau d'argent, nous lui offrons la liqueur aux cinq nuances.

« Le perron recouvert de l'herbe *huyèn* (2) resplendit de l'éclat des neuf dragons (3).

« Avec quelle joie les fils des Hán soignèrent leur auguste mère !

« Qu'elle est nombreuse, la postérité des Châu (4) !

« Que le bonheur, que la prospérité se concentrent, s'accumulent !

« Que sa sainte personne jouisse d'une longévité sans borne ! »

Après ces chants, les danseurs retournent à leur place et on proclame :

« A Sa Majesté! Qu'elle salue en se prosternant ! » (Cinq prosternations en tout. — Mêmes proclamations pour les mandarins.) — « A Sa Majesté ! Qu'elle se relève ! » — « Qu'elle compose son attitude ! » — « A Sa Majesté ! La cérémonie de félicitations est achevée ! »

Alors l'Empereur vient se tenir debout à la place de l'attente impériale.

On proclame :

« Rompez vos rangs ! »

A cette proclamation, les princes et les mandarins civils et militaires se retirent et se rangent à droite et à gauche. Des mandarins supérieurs en retraite, les Còng-Tử, les Thích-Lý 戚里 (membres de la famille de la Reine-Mère), s'avancent dans la cour du palais et font cinq prosternations. Après quoi, le Ministre des Rites conduit des mandarins inférieurs en retraite, des Tòn-Thất 尊室 (membres de la famille royale), des Kỳ-Lão 耆老 (notables vieux), des Tòn-Sanh 尊生 (étudiants, membres de la Famille royale) et des personnes venant du village et de la sous-préfecture de l'Empereur (de la province de Thanh-Hoá), devant la cour du palais, et des membres éloignés de la famille Thích-Lý, et des étudiants du Quốc-Tử-Giám, devant le paravent du palais, à l'intérieur de la porte d'entrée, où ils

(1) Symbole des vœux que l'Empereur fait pour que la Reine-Mère jouisse d'une longue vie.

(2) Cette herbe symbolise la mère de famille.

(3) C'est-à-dire que l'Empereur, vêtu de l'habit « aux neuf dragons », fait les prosternations rituelles.

(4) Les Hán et les Châu, deux dynasties de l'ancienne Chine.

font cinq prosternations puis se retirent. Ailleurs, dans la ville de Hué, des notables, sous la conduite des sous-préfets, font cinq prosternations devant les tables à encens qu'ils ont préparées en l'honneur de la fête.

Des Hérauts proclament :

« Qu'on chante les vers pour la conservation du bonheur (*bao-khánh* 保慶) ! »

Alors les danseurs s'avancent, et, tout en dansant, des pêches en main, chantent :

« Que les réjouissances de cet anniversaire proclament son bonheur !

« A elle, l'arbre des mille âges, aux branches de dix-mille ans !

« A elle, l'abondance des fleurs de Quỳnh, la luxuriante verdure de l'herbe de Diêu !

« Les nuages irisés des cinq couleurs voltigent, tout autour de sa demeure.

« Que la renommée de sa clémence s'étende ! Que l'éclat de sa longévité resplendisse toujours devant elle !

« Que mille prospérité s'accumulent dans un éclat incomparable !

« Vive éternellement sa sainte personne ! »

Après ces chants, les danseurs reviennent à leur place d'attente.

Un eunuque, en costume de cour, vient s'agenouiller à gauche, devant la vérandha du palais et dit :

« A Sa Majesté la Reine-Mère ! Qu' elle nous permette de faire partir des canons de félicitation ! »

Après ces mots, l'eunuque se prosterne, se relève, puis se retire. Les mandarins chargés de cet office font tirer, conformément aux règlements, 9 coups de canon de félicitation. Cela fait, les Princes, tous les mandarins et toutes les personnes participant à la fête se retirent.

Monsieur le Résident Supérieur, ainsi que les fonctionnaires qui l'accompagnent, sont invités à aller se rafraîchir dans la maison de gauche.

Après quoi, Monsieur le Résident Supérieur et les fonctionnaires demandent congé. Des Ministres les accompagnent jusqu'à la porte.

(1) *Quỳnh* 瓊, *diêu* 瑤, sortes de pierres précieuses ; figurent ici la végétation précieuse qui fleurit au pays des Immortels, tout comme « l'arbre des mille âges, aux branches de dix-mille ans ».

L'Empereur sort, et, à quelques pas de la porte du palais, il monte en sa litière impériale. (La musique joue). La litière part, accompagnée du cortège rituel, tandis que le tambour bat et la cloche retentit au **Ngọ-Mòn**. L'Empereur étant arrivé à la porte **Đại-Cung-Mòn**, trois coups de canon sont tirés. L'Empereur rejoint son palais privé. Aussitôt après l'achèvement de la cérémonie, les concubines des anciens rois, des princesses, des femmes de Princes, des femmes de mandarins supérieurs pourvues du titre **Mạnh-Phụ**, des **Công-Nữ** et des **Nữ-Quan** 女官 (mandarins du sexe féminin), en costume de cour ou en costume de cérémonie, s'avancent dans la cour, conduites par des eunuques, font cinq prosternations puis se retirent.

Sa Majesté la Reine-Mère rentre. Les eunuques remettent la lettre de félicitation et les cadeaux offerts, aux **Nữ-Quan**, qui les présentent à la Reine-Mère.

Dans l'après-midi de ce jour (1^e 26^e jour, 16 mai), des mandarins chargés de cet office font des préparations ornementales à la porte **Ngọ-Mòn**, aussi bien en haut qu'en bas. Le service des pétards dispose, à droite et à gauche du mât de pavillon, des pétards de différentes sortes. Les Princes, les mandarins civils et militaires de rang supérieur, les **Tòn-Tưóc** du 3^e degré et au-dessus, les **Phò-Mã** et les mandarins **Khâm-Điễm**, en costume *nhung-phục* 戎服 (uniforme, ou *thanh-phục* 盛服 (costume de cérémonie), attendent dans la maison à étage. Les **Tòn-Tưóc** du 4^e degré et au-dessous, et les mandarins de rang inférieur, des 4^e et 5^e degrés, également en uniforme ou en costume de cérémonie, attendent dans les maisons à toiture plate. Les danseurs, avec leurs instruments, attendent au dehors de la palissade.

A 4 heures du soir, un mandarin supérieur du Ministère des Rites, en uniforme, conduit des cavaliers à la Résidence Supérieure pour inviter M. le Résident Supérieur et d'autres fonctionnaires, et un mandarin supérieur du Ministère de la Guerre, également en uniforme, se rend à la Concession pour inviter le Commandant d'armes. Tous ces fonctionnaires ont été invités à l'avance par lettres envoyées par le Conseil Secret. La réception du Résident Supérieur et des fonctionnaires se fait à la maison à étage, où le service des **Thị-Vệ** a préalablement préparé du thé et les liqueurs nécessaires.

A cinq heures et demie, informé par le Ministère des Rites, l'Empereur, en costumes de cérémonie, sort du palais **Cần-Chánh**, où il monte dans sa litière. (La musique joue). Accompagnée du cortège rituel, la litière part et se dirige vers la porte **Ngọ-Mòn**. L'Empereur monte à l'étage et se place sur son siège.

Au signal des **Thị-Vệ**, les danseurs dansent et le service compétent fait partir les pétards.

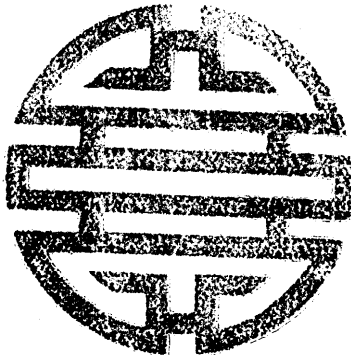
Cela fait, Sa Majesté rentre dans son palais, et le Résident Supérieur ainsi que les autres fonctionnaires s'en vont, accompagnés comme lors de leur arrivée, par un mandarin supérieur du Ministère des Rites et un mandarin supérieur du Ministère de la Guerre.

Le cinquantenaire est, comme toute autre grande fête, complété par une cérémonie dite *Đại-triều-nghi* (1), qui a eu lieu au palais Thái-Hoà, le 28^e jour du même mois (3^e mois, 18 mai), et par un repas d'honneur dit *Tứ-Yên* (2), servi aussitôt après le *Đại-triều-nghi*, dans le palais Cần-Chánh, dans les *Tả-Vu*, *Hữu-Vu* et dans le bâtiment *Duyệt-Thị*.

Durant les trois jours fériés (les 26^e, 27^e, 28^e jours du 3^e mois, 16, 17 et 18 mai), des lanternes sont allumées toute la nuit sur le Cavalier du Roi, sur le mur de la face Sud de la citadelle, sur les portes des enceintes et devant les maisons d'habitation, dans la citadelle et dans les environs de la citadelle.

Les 1^{er} et 2^e jours du mois suivant (4^e mois, 21 et 22 mai), des représentations théâtrales eurent lieu dans le bâtiment *Duyệt-Thị*.

Le 2^e jour du 4^e mois (22 mai), à 7 heures du soir, trois coups de canons annoncent l'achèvement de la fête. Les drapeaux de réjouissances sont rentrés.



(1) **大朝儀** Grande cérémonie de cour. Voir cette cérémonie dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1917, pages 73, 74, 75.

(2) **賜宴** Festin accordé par l'Empereur. Lire la dernière partie de la cérémonie de proclamation des deux Reines-Mères, par Lê-Bình, dans le *Bulletin des A. V. H.* 1918, p. 57.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

